

Renouvellement PEDT

PROJET

EDUCATIF

DE

TERRITOIRE

2022 / 2025

Ville de Saint-Orens de Gameville



SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| I. INFORMATIONS GENERALES | 5 |
| 1- Périmètre territorial du projet : Saint Orens de Gameville..... | 5 |
| 2- Compétences de Saint Orens de Gameville sur la période 2022-2025..... | 9 |
| 3- Coordonnateur du PEDT | 10 |
| 4- Périmètre d'âges du PEDT | 11 |
| 5- Organisation du temps scolaire | 11 |
| 6- Périmètre temporel du PEDT inchangé | 13 |
| 7- La structure du Guichet Famille | 14 |
| II. ELEMENTS DE DIAGNOSTIC | 15 |
| 1- Situation démographique : Zoom sur les 4 dernières années | 15 |
| 2- Pyramide des âges | 15 |
| 3- Moyenne d'âge de la population (sources : ABS 2020) | 16 |
| 4- Structure de la population | 16 |
| 5- Structure familiale | 17 |
| 6- Le logement | 18 |
| 7- Activités | 19 |
| 8- Une évolution de la précarisation des Saint-Orennais..... | 20 |
| 9- Synthèse des politiques publiques..... | 21 |
| III – ELEMENTS DE DIAGNOSTIC PAR THEMATIQUE | 23 |
| <u>1-</u> La Petite Enfance (0-3 ans) | 23 |
| <u>2-</u> L'enfance (3-11 ans)..... | 29 |
| <u>3-</u> La Jeunesse (11-24 ans) | 34 |
| <u>4-</u> La Parentalité et l'Education | 39 |
| <u>5-</u> La veille éducative et le Contrat Local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSP) : deux projets transversaux de part leurs actions et leurs cibles..... | 42 |
| IV – ELEMENTS DE DIAGNOSTIC SELON LA TRAME PROPOSEE | 45 |
| 1- Enfants recensés sur le territoire / enfants scolarisés : | 45 |
| 2- Etablissements d'enseignement scolaire du territoire (publics et privés sous contrat) :..... | 46 |
| 3- Transformation prévue des modes d'accueil entre 2022 et 2025 | 47 |
| 4- Articulations NAP – ALAE : | 47 |
| 5- Modalités d'inscription des enfants aux nouvelles activités périscolaires proposées (hors activités préexistantes de l'ALAE)..... | 48 |
| 6. Tarification prévue : | 50 |
| 7. Accessibilité | 51 |
| 8. Les dispositifs présents sur le territoire en 2022..... | 51 |
| 9. Evolution des ressources matérielles du territoire..... | 52 |
| 10. Evolution des ressources humaines du territoire | 54 |
| 11. Liens avec les Familles | 56 |
| 12. Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) | 57 |
| 13. Synthèse de l'état des lieux/diagnostic de votre PEdT : | 57 |
| V. OBJECTIFS DU PEDT 2022-2025 ET DU PLAN MERCREDI 2022-2025: | 60 |

| | | |
|--|---|-----------|
| 1. | Une référence commune : le socle commun de connaissances de compétences et de culture : | 60 |
| 2. | Lien avec les projets d'école : | 62 |
| 3. | Tableau de synthèse du PEdT 2022-2025 | 64 |
| 4. | Mise en œuvre d'un Plan mercredi en 2022-2025 | 68 |
| VI. GOUVERNANCE : LE COMITE DE PILOTAGE ET LES INSTANCES DE CONCERTATION AUTOUR DU PEdT | | 71 |
| 1. | Le comité de pilotage du PEdT..... | 71 |
| 2. | Les autres instances de concertation | 72 |
| VII. LISTE DES ANNEXES À JOINDRE..... | | 73 |

Edito

Prévu par la Réforme des Rythmes scolaires de septembre 2013, le Projet Educatif de Territoire (PEDT) de la commune de ST ORENS de 2018-2021 arrive à son terme : nous devons maintenant procéder à son renouvellement pour 4 années de plus 2022 - 2025.

Pour la commune de Saint Orens la politique éducative est une de nos priorités, notre jeunesse mérite toute notre attention et nous souhaitons lui offrir les meilleures conditions d'épanouissement. L'éducation est un socle de notre république, et les plus jeunes doivent pouvoir accéder au savoir, que ce soit dans les domaines scolaire, culturel, autour de la citoyenneté ou encore autour du sport comme cela sera le cas dans le cadre du Label Terres de jeux 2024 autour des valeurs de l'olympisme, respect, amitiés et excellence. Le PEDT a été pour notre commune ces dernières années un véritable fil conducteur de notre politique éducative locale de qualité et Il nous a permis de nouer des relations partenariales de grandes qualités avec les parties prenantes du monde de l'Education sur notre territoire.

La municipalité souhaite affirmer son engagement et son soutien à cette démarche partenariale autour de l'Education. Les élus et tous les services de la collectivité impactés maintiennent leur volonté de mener à bien cette réflexion, toujours en large concertation avec les acteurs de la « sphère éducative » locale.

La municipalité se donne comme rôle premier de mettre à disposition des petits et des grands les meilleurs outils pour apprendre et dans le cadre le plus propice pour leur éducation. Pour ce faire, elle confirme sa volonté de favoriser la réussite et l'épanouissement en faveur de tous les enfants et de tous les jeunes. Elle souhaite anticiper aux mieux la croissance démographique et les besoins futurs de nos enfants et de nos jeunes pour leur proposer des activités scolaires et périscolaires en adéquation avec leurs attentes. Enfin, le contexte sanitaire nous a imposé de mettre tout en œuvre pour accueillir nos enfants, nos jeunes et le personnel dans de bonnes conditions de sécurité.

La municipalité continue son partenariat étroit avec les associations locales sportives, culturelles et environnementales qui interviennent sur le champ périscolaire. Elle confirme la poursuite du CLAS en élémentaire en complément du CLAS au collège qui fonctionne bien depuis plusieurs années, maintient son accompagnement auprès du Conseil Municipal Enfant créé en 2017 et affirme sa volonté de mettre la jeunesse au cœur de ses politiques publiques avec la relance de l'Information Jeunesse (anciennement appelé Point Information Jeunesse) et la création d'un Conseil Municipal des Jeunes. Elle s'appuie plus que jamais sur la communauté éducative, en particulier l'école, pour construire un socle commun afin de maintenir la cohérence éducative, renforcer la transversalité entre tous les acteurs de l'éducation, et de soutenir la fonction parentale.

Le PEDT est une composante de la nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG) à destination de nos enfants et de nos jeunes. L'axe « *Renforcer la cohérence éducative entre tous les acteurs de l'éducation et soutenir la fonction parentale* » du PEdT 2018-2021 constitue l'axe 1 de l'actuelle CTG (2019-2023).

Cette convention a vocation à :

- Construire un Projet global de territoire en définissant des axes stratégiques en coordonnant les services aux familles.
- Animer et développer la démarche partenariale locale et institutionnelle en renforçant l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants du territoire (petite enfance, enfance, jeunesse, social, logement, emploi, public fragilisé)

Cette CTG est aussi la traduction des politiques publiques menées par la municipalité à l'égard de tous les publics dans le domaine de l'animation de la vie sociale sur le territoire. La composante PEDT est le vecteur qui doit garantir à tous les enfants et jeunes, de toute classe sociale ou origine, un accès identique et équitable à l'éducation, au sport et à la culture, aux initiatives de projets, à l'écoute et au dialogue. Nous avons décidé collégialement que la tranche d'âge prise en compte dans le PEDT 2022-2025 de Saint - Orens serait les 0 – 24 ans.

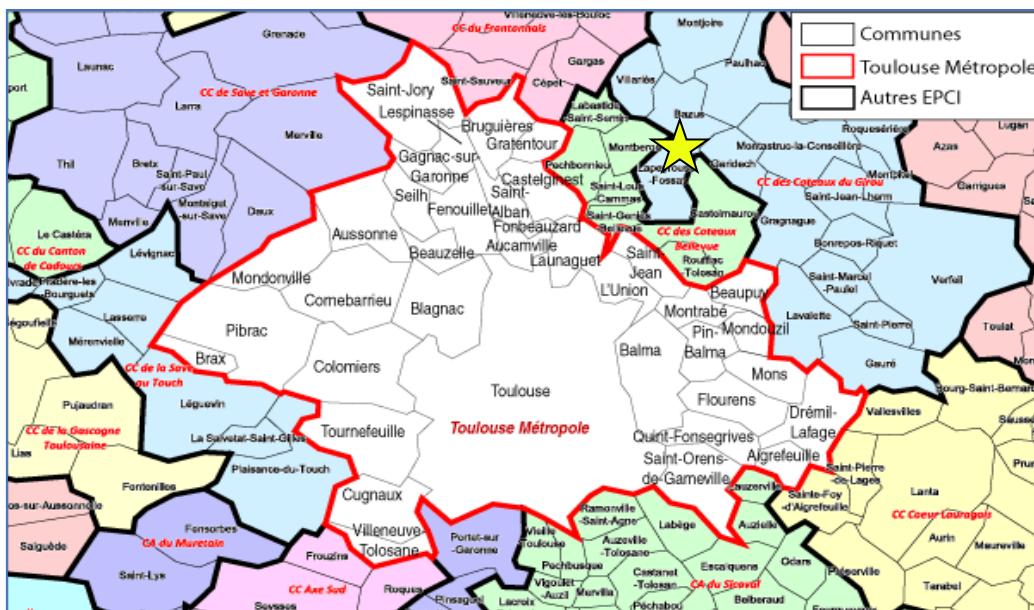
Tous nos remerciements à l'ensemble des partenaires institutionnels qui contribuent à la richesse du contenu de notre PEDT.

Madame Dominique FAURE
Maire de Saint-Orens de Gameville

I. INFORMATIONS GENERALES

1- Périmètre territorial du projet : Saint Orens de Gameville

Depuis 2022, le territoire concerné par le projet est la commune de Saint-Orens de Gameville.



L'histoire et la situation géographique font que la Ville de Saint-Orens de Gameville est à la fois membre de la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole qui réunit 37 communes et participe également, avec 3 autres communes au fonctionnement d'équipements intercommunaux du SICOVAL : les 2 collèges et leurs gymnases ainsi que la piscine.

D'une superficie de 13,1 km², elle est située à 15 kilomètres du centre de Toulouse, direction Sud-Est. Elle est entourée des communes suivantes :

- Lauzerville et Auzielle à l'Est,
- Escalquens et Labège au Sud,
- La ville de Toulouse à l'Ouest,
- Quint-Fonsegrives au Nord.

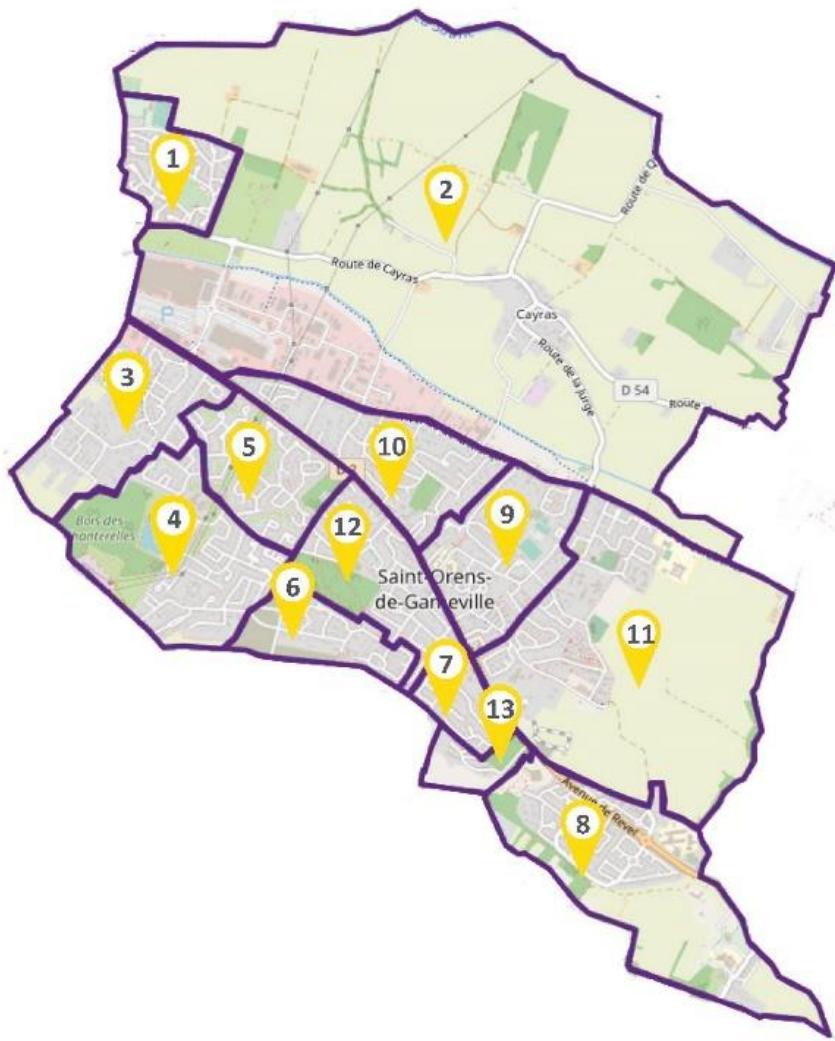
Deux grands axes structurent la ville :

- l'avenue de Gameville qui prolonge l'avenue de Revel
- l'avenue de la Marqueille qui prolonge l'avenue des Carabènes.
- l'avenue Augustin Labouilhe relie ces 2 grands axes en direction de Quint-Fonsegrives au Nord et de Labège au Sud.

La commune est traversée par la rivière de la Marcaissonne.

Saint-Orens est divisée en 13 quartiers.

Un élu de quartier, épaulé par un ou plusieurs référents (administrés) du même quartier, est chargé de faciliter les échanges et l'information entre les habitants et la municipalité.



| Quartiers | | | |
|-----------|---------------------------------------|----------|--|
| Secteurs | Appellation | Secteurs | Appellation |
| 1 | Catala | 7 | Pyrénées-Bel Horizon |
| 2 | Cayras | 8 | Orée du Bois- Lauriers |
| 3 | Saint-Benoît-Fondargent-Vignes-Carmes | 9 | Centre-Hauts de Gameville_Complexe sportif |
| 4 | Corail-Heliopolis- Chanterelles | 10 | La Marqueille-Château d'eau |
| 5 | Améthystes- les îles | 11 | Tucard-Firmis -Labouilhe |
| 6 | Bousquet-Pradelle | 12 | Bellieres-Altigone-Beauvoir |
| | | 13 | En Bruyères |

Chaque élu de quartier est chargé de communiquer, d'animer des réunions, d'inviter les habitants à s'impliquer, afin de prendre en compte les attentes de chacun et d'en faire un suivi précis.

L'élu est aidé dans cette fonction par l'adjointe à la Vie de la Cité qui anime les réunions ainsi que par l'ensemble des autres élus et par Mme le Maire.

Ces réunions de quartiers ont pour principaux objectifs d'apporter une plus grande participation du public et une plus grande transparence du processus d'élaboration des projets.

Au sein des services de la Ville, cette « Démocratie de proximité » est pilotée par un agent dédié, ainsi que par le Directeur de Cabinet de Mme le Maire.

Autres informations

Infrastructures de transport

En termes de transport, Saint-Orens de Gameville dispose de :

- De six lignes de bus et une ligne de transport à la demande, opérées par le réseau Tisseo. Parmi ces lignes, une ligne Lineo 7 qui dessert le centre commercial permet de rejoindre le centre de Toulouse en 20 minutes,
- D'une Navette Seniors assurée tous les mardis et le premier jeudi du mois, les après-midis et le samedi matin
- D'un transport scolaire gratuit pour les enfants inscrits à l'école primaire (groupe scolaire Henri Puis et Catala) et dans le secondaire, géré par le Conseil Départemental,
- D'un taxi Ease transport adapté pour les personnes à mobilité réduite.

Equipements municipaux¹

La petite enfance, l'enfance et la jeunesse

- Une Maison de la Petite Enfance qui comprend un Multi-Accueil, un Service d'Accueil Familial, un Relais Petite Enfance anciennement appelé Relais Assistants Maternels et un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)
- Une crèche privée Babilou, une micro-crèche bilingue Baby Coccinelle et depuis Septembre 2021 la crèche Santoline (la Maison Bleue) a ouvert ses portes.
- Trois groupes scolaires (maternels et élémentaires) : Catala, Corail et Henri Puis
- Deux collèges : René Cassin et Jacques Prévert
- Un lycée: Pierre Paul Riquet

Le sport et les loisirs

- Une Maison des Activités Multidisciplinaires avec 1 gymnase et 2 dojos (karaté et judo)
- Huit terrains de tennis
- Six terrains de foot et de rugby : 5 en herbe et un synthétique
- 2 autres gymnases communaux : Riquet et Salle Verte
- Deux gymnases intercommunaux : Cassin et Prévert
- Une Halle Sportive
- Deux boulodromes
- Une piscine intercommunale
- Une aire ludique et sportive qui comprend un skate-park et 1 city-stade
- 2 autres city-stades
- Une aire libre au Corail
- Un parcours sportif le long de la Marcaisonne
- Quatre salles municipales (Espace Lauragais inaugurée en 2017, Espace Marcaisonne, Château de Catala, salle Jean Dieuzaide), dédiées aux animations, aux associations et aux temps périscolaires.

¹ Sources : services de la Ville de Saint-Orens de Gameville

- Une maison des associations

La culture

- L'espace culturel Altigone
- Une médiathèque (anciennement bibliothèque)
- Une école de musique municipale

L'action sociale et la santé

- Un Centre Communal d'Action Sociale
- Le centre social « L'Espace pour Tous »
- Deux maisons de retraite : EHPAD Augustin Labouilhe et les Jardins de Rambam
- Un centre de rééducation cardiovasculaire et pulmonaire
- Deux établissements d'accueil pour personnes en situation de handicap (la Maison d'Accueil Spécialisée MAS "Les Champs Pinsons" et le FAM, foyer d'accueil médicalisé, pour les plus de 4 ans)
- Une Caisse d'Assurance Maladie

Outre les établissements, la commune accueille dans le cadre de permanence des professionnels du secteur médico-social tels que:

- Les permanences du conseil départemental via la Maison Départemental des Solidarités
- Les permanences de la PMI
- Le centre de guidance infantile
- Les permanences de l'Espace Ecoute Parents
- Les permanence via le Point d'accueil numérique de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF)
- Les permanences de l'Educateur Spécialisé de l'association ARPADE
- Les permanences du Conseiller Numérique
- Courant 2022, Maison de France Service

Vie économique autour de nos poly centralités

- Un marché de plein vent qui se déroule chaque samedi de 8h30 à 12h30 Rue du Centre
- 7 centres commerciaux : Saint Benoit, Les Arcades, Centre-Ville, Orée du Bois, Catala, Mûriers, Marqueille.
- Une galerie marchande dans un centre commercial Leclerc
- Au 31.12.2021, 1 ZAC d'activités artisanales composée d'environ 90 entreprises
- 1 560 établissements actifs au 01.01.2022 dont :
 - 17.88% dans le commerce, réparation d'automobiles et de motocycles
 - 18.71 % dans l'enseignement, la santé humaine et action sociale
 - 13.43 % dans les activités spécialisées et de soutien, scientifiques et techniques
 - 9 % dans la construction
 - 3, 01 % dans l'industrie
 - 1.15 % dans l'agriculture
- 7 professionnels de la santé dont :
 - 30 chirurgiens-dentistes
 - 23 médecins généralistes
 - 8 psychologues
 - 3 dermatologues
 - 2 pédiatres
 - 2 psychiatres
 - 1 cardiologue

- 1 rhumatologue
- 1 ORL
- 1 ophtalmologue

Associations

106 associations sont enregistrées sur la commune sur les thèmes de :

- L'animation : 13 associations
- La culture : 17 associations
- L'enfance : 2 associations
- L'environnement : 15 associations
- La jeunesse : 3 associations
- La solidarité : 14 associations
- Associations de quartier: 2
- Le sport : 40 associations

2- Compétences de Saint Orens de Gameville sur la période 2022-2025

| | | 0/3 ans | 3/6 ans | 6/11 ans | 11/14 ans | 14/17 ans |
|---|---|------------|------------|---|--------------------------------------|---------------|
| Périscolaire | uniquement les ALAE (déclarés à la DDCS) | | X | X | X (Avant 2020, CLAC R.CASSIN)) | |
| | uniquement les accueils périscolaires non déclarés (= pas les ALAE) | | | | | |
| | Ou tout type d'accueil et d'activité périscolaire | | | | | |
| Accueil de loisirs périscolaire du mercredi après-midi | | | X | X (Avant 2020 : Caprice Après 2020 : Amicale Laique via une DSP) | | |
| Garderie du mercredi avant l'après-midi (à la sortie des classes) | | | | | | |
| Accueils de loisirs extrascolaires (samedi et/ou vacances) et séjours de vacances | | X | | X | X (Mix'Ados) | X (Mix'Ados) |
| Restauration scolaire | | X | | X | | |
| Bâtiments scolaires | | X | | X | | |

| | | | | | |
|---|---|--|--|--|--|
| Accueils de la petite enfance (crèche, relais petite enfance, etc.) | X | | | | |
|---|---|--|--|--|--|

Quelques précisions :

La Maison de la Petite Enfance (MPE), située en plein centre-ville de Saint-Orens, regroupe les structures suivantes : Service d'Accueil Familial (SAF), le Multi Accueil Collectif, le Relais Petite Enfance (anciennement Relais Assistance Maternelle) et le Lieu Accueil Enfant Parent (LAEP).

Trois nouvelles crèches sont venues compléter l'offre municipale, en septembre 2015, la création de Baby coccinelle (10 places dont 5 places réservées pour la Ville), Babilou en septembre 2017(22 places dont 7 places réservées à la ville) et depuis Septembre 2021, Santoline (20 places dans 2 unités de vie dont 12 places réservées).

La Restauration Scolaire est en régie depuis 1982. Les repas sont élaborés par la Cuisine Centrale Municipale situé sur le Quartier du Corail, des cuisines satellites prennent le relais sur les 2 autres groupes scolaires de Catala et d'Henri Puis.

Avant 2020, l'Amicale Laïque avait en charge uniquement le périscolaire (ALAE et ALSH mercredi après-midi) et extrascolaire pour les 11- 17 ans (petites et grandes vacances).

En parallèle, le périscolaire et extrascolaire pour les enfants 3 à 16 ans, les mercredis de 12h00 à 18h30 et les vacances scolaires de 07h30 à 18h30, étaient gérés par le Centre de Loisirs « La Caprice » à Escalquens.

Enfin le Centre de Loisirs Associé au Collège R. CASSIN (CLAC) s'occupait des 11-15 ans sur le temps de pause méridienne et l'ALSH Sport 'Orens prenait en charge les enfants de 6 à 12 ans pendant les petites et grandes vacances.

Depuis 2020, l'Amicale Laïque, association en délégation de service public, a en charge l'ensemble du :

- Périscolaire maternelle et élémentaire (ALAE et ALSH mercredi après-midi)
- L'extrascolaire pour les enfants de 3 à 11 ans et les 11-17 ans.

Pour l'ALSH du mercredi après-midi, les enfants accueillis reste sur leur groupe scolaire.

Pour l'extrascolaire, les enfants de 3 à 11 ans, pour les petites et grandes vacances, sont accueillis sur le groupe scolaire de Catala de 7h30 à 18h30 excepté pour la dernière semaine d'Août où l'Amicale Laïque ferme ses portes. Pour répondre aux besoins des familles sur cette période, la collectivité a mis en place pour les enfants de 6 à 11 ans, une semaine tournée vers la découverte de pratiques sportives avec la participation des associations saint-orennaises.

En parallèle, la structure de Mix'Ados, espace jeunes, accueille les 11-17 ans :

- Hors vacances scolaires : mercredi 14h-18h30, 1 vendredi soir sur 2 de 18h30 à 21h30 et samedi de 14h à 17h30.
- Période de vacances : lundi 14h-17h30, du mardi au vendredi de 9h30 à 17h30 avec une soirée par semaine de 17h30 à 21h30.

La Direction des Services Techniques a pour missions les réparations et rénovations des bâtiments scolaires du primaire ; pour certains travaux des entreprises sont mandatées.

3- Coordonnateur du PEDT

| | |
|------------|-----------------------------|
| ELU PILOTE | |
| Nom Prénom | Madame LASSUS PIGAT Josiane |

| | |
|-----------------------------------|--|
| Fonction | Adjointe en charge de l'Education, de la Petite Enfance, de l'Enfance, de la Vie Scolaire et du Marché de Plein Vent |
| Adresse postale | 46 avenue de Gameville 31650 SAINT ORENS DE GAMEVILLE |
| Téléphone | 05.61.39.00.00/ 06.52.25.43.81 |
| Adresse électronique individuelle | Josy.LASSUSPIGAT@mairie-saint-orens.fr |

En 2018, Madame LASSUS PIGAT a pris la fonction d'élue en charge de l'Education, de la Petite Enfance, de l'Enfance, de la Vie Scolaire.

Monsieur UBEDA est l'élu en charge de la Jeunesse (11-24 ans), du Conseil Municipal des Enfants, des Jeunes et de l'Intergénérationnalité.

Madame CLEMENT est l'élu en charge des Affaires Périscolaires, de la Restauration Municipale et du CLSPD.

| TECHNICIEN COORDONNATEUR | |
|-----------------------------------|--|
| Nom Prénom | Madame PLUVERT Marion |
| Fonction exacte | Responsable du Service Enfance, Jeunesse, Scolaire |
| Employeur | MAIRIE DE SAINT ORENS DE GAMEVILLE |
| Adresse postale | 46 avenue de Gameville 31650 SAINT ORENS DE GAMEVILLE |
| Téléphone | 05.61.14.88.75/ 06.14.23.65.19 |
| Adresse électronique individuelle | Marion.PLUVERT@mairie-saint-orens.fr |

Cet agent est salarié de la fonction publique territoriale, en charge de la coordination du PEdT (le temps de préparation, d'animation et de suivi du Comité de pilotage est intégré dans la fiche de poste).

L'agent est également responsable du service Enfance, Jeunesse, Scolaire dont il doit en assurer le suivi quotidiennement.

Le poste du salarié est un temps plein et bénéficie d'une aide au titre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

4-Périmètre d'âges du PEdT

Le PEdT 2018-2021 concernait les enfants/jeunes de 0 à 17 ans.

Au Comité de Pilotage du 03 juin 2022, il a été validé l'élargissement de la tranche d'âge concernant par le prochain PEdT 2022-2025 en passant de 0-17 ans à 0-24 ans.

5-Organisation du temps scolaire

Depuis la rentrée scolaire 2013-2014, les 3 groupes scolaires de la Ville de Saint Orens sont sur le rythme de 4 jours ½ avec l'ouverture le mercredi matin.

Une concertation a été mise en place au dernier trimestre 2021, pour organiser la rentrée 2022-2023 : une enquête a été réalisée auprès de toutes les familles. Il y a eu une très bonne participation des parents (75, 96 % ont répondu) et cette mobilisation est supérieure à 2018 (69.56 %).

Sur 939 retours de questionnaire dont 7 abstentions non comptabilisés sur 1227 élèves : 204 retours pour la semaine à 4 jours (21,72%) et 728 retours pour la semaine à 4 jours 1/2 (77,53%). Pour les trois groupes scolaires, la majorité des parents ont souhaité rester sur le rythme scolaire de 4,5 jours. A contrario, les enseignants de maternelle sont unanimement favorables aux 4 jours et pour les élémentaires la majorité était également favorable aux 4 jours.

Des échanges ont eu lieu avec les directions d'écoles, les 2 associations de parents d'élèves ALISO et FCPE et une réunion a également été organisée avec tous les acteurs éducatifs concernés (les élus et techniciens de la Ville, les 6 Directeurs d'écoles, Inspecteur l'Académique, l'association Amicale Laïque, les 2 associations de parents d'élèves ALISO et FCPE). A l'issue de ces échanges, le choix de rester à la semaine à 4,5 jours a été fait par le biais d'un vote à la majorité en conseil d'école extraordinaire en présence des directeurs d'écoles, des enseignants et des deux associations de parents d'élèves (ALISO et FCPE).

Collectivement, il a donc été décidé de rester sur le rythme de 4 jours ½ pour la rentrée 2022-2023 et ceci pour les 3 années scolaires à venir.

Les principales raisons du maintien de la semaine à 4,5 jours sont :

- La complication de l'organisation pour les familles : beaucoup de familles seraient obligées de mettre leur(s) enfant(s) toute la journée du mercredi au centre de loisirs.
- L'argument concernant le repos de l'enfant sur le mercredi n'a pas été retenu par la majorité des parents.
- Le passage à la semaine de 4 jours représenterait un cout financier trop important pour les familles.

Organisation : horaires prévus à la rentrée de septembre 2022

| | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|---------------|-----------------------------|----------------------------------|--|-----------------------------|-----------------------------|
| 07h30 à 08h50 | Périscolaire | Périscolaire | Périscolaire | Périscolaire | Périscolaire |
| 8h18 à 8h55 | Transport scolaire | Transport scolaire | Transport scolaire | Transport scolaire | Transport scolaire |
| 8h50 à 12h00 | Scolaire | Scolaire | Scolaire | Scolaire | Scolaire |
| 12h00 à 13h50 | Temps Périscolaire Méridien | Temps Périscolaire Méridien | Temps Périscolaire Méridien | Temps Périscolaire Méridien | Temps Périscolaire Méridien |
| 13h50 à 16h30 | Scolaire | Scolaire dont APC 16h30 | 15h30 Périscolaire Maternelle et élémentaire dans les écoles | Scolaire | Scolaire |

| | | | | | |
|------------------|--------------|--------------|--|--------------|--------------|
| 16h30 à 18h30 | Périscolaire | Périscolaire | | Périscolaire | Périscolaire |
|------------------|--------------|--------------|--|--------------|--------------|

Le transport scolaire est prévu uniquement sur les groupes scolaires de Catala (S4360/ S4363) et d'Henri Puis (S4362) : le 1^{er} arrêt sur ces 2 parcours est à 8h18 et l'arrivée à l'école est à 8h55.

Entre 7h30 et 8h50 un temps périscolaire est prévu dans les 3 groupes scolaires pour les maternelles et les élémentaires.

Le Temps Périscolaire Méridien de 12h à 13h50 comprend le temps d'animation (ALAE) et le temps de restauration.

Le créneau du temps APC varie en fonction des 3 groupes scolaires pour les maternelles, pour les élémentaires c'est le même créneau. Pour les enfants qui n'ont pas l'APC, le périscolaire prend le relais sur ces créneaux.

| CRENEAU APC | Groupe Scolaire Henri Puis | Groupe Scolaire du Corail | Groupe Scolaire Catala |
|-------------|---|---------------------------|------------------------|
| Maternelle | Mardi 16h00-16h30 et Jeudi 16h00-16h30 | Mercredi 9h-10h | Lundi 15h30-16h30 |
| Elémentaire | Mardi 15h30-16h30 | Mardi 15h30-16h30 | Mardi 15h30-16h30 |

6-Périmètre temporel du PEDT inchangé

Les Temps extrascolaireS sont les jours où il n'y a pas école. Exemple : samedi et vacances.

S'il n'y a pas école le mercredi matin, alors le mercredi est du temps extrascolaire.

Le Temps périscolaire est du temps libre (hors temps de classe) les jours où il y a école. Exemple : s'il y a école le mercredi matin, alors le mercredi midi et le mercredi après-midi sont du temps périscolaire.

Le temps périscolaire inclut le temps du matin avant la classe, le temps de pause méridienne et le temps de fin d'après-midi (après la classe).

La réforme des rythmes éducatifs, en maintenant le temps hebdomadaire de classe à 24h et en instaurant une demi-journée de classe supplémentaire dans la semaine, a réduit la durée du temps de classe quotidien de 45 mn (dans la majorité des cas) les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Pendant ces 3 heures (4x45mn), les collectivités ont été incitées à organiser des activités : les « nouvelles » activités périscolaires (NAP). Elles occupent seulement une partie du temps périscolaire, qui est beaucoup plus vaste.

L'objectif des PedT est de développer la cohérence, la continuité et la complémentarité éducatives des différents temps de la journée, de la semaine et de l'année de l'enfant et/ou du jeune.

Territoire avec école sur 4.5 jours

- le temps des NAP
- tout le temps périscolaire avant la classe
- tout le temps périscolaire de pause méridienne

- tout le temps périscolaire après la classe de l'après-midi
- le temps périscolaire du mercredi pause méridienne
- le temps périscolaire du mercredi après-midi
- l'articulation des NAP avec le reste du temps périscolaire
- l'articulation des NAP avec le temps scolaire
- l'articulation de tout le temps périscolaire et du temps scolaire
- l'articulation de tout le temps périscolaire, du temps scolaire, et du temps extrascolaire (vacances)**

7. La structure du Guichet Famille

Le Guichet Famille est un service municipal à destination de toutes les familles qui ont besoin d'une information pour le public 0-12 ans principalement mais il oriente également vers les structures compétentes pour répondre aux demandes des administrés.

L'objectif du guichet famille est de faciliter et améliorer les démarches en les accueillant dans un lieu unique.

Le Guichet Famille réunit les démarches administratives relatives à :

- La pré-inscription pour la petite enfance
- L'inscription à l'école maternelle et élémentaire
- L'inscription au Temps Périscolaire Méridien
- L'inscription aux transports scolaires

Jusqu'en 2020, le Guichet Famille gérait également les inscriptions à Sport'Orens, au Centre de Loisirs Attaché au Collège (CLAC) et la Navette Orens.

Avant toute démarche, les familles doivent renseigner un Dossier Unique Famille, permettant de collecter toutes les informations personnelles du foyer. Une fois ce dossier créé, les familles ont accès au Portail Famille qui permet la consultation et l'actualisation de leur Dossier Unique, la gestion des factures et le paiement de celles-ci.

Zoom sur les pistes d'actions à développer :

- Intégrer dans le Portail Famille de l'école municipale de musique
- Intégrer le virement bancaire comme moyen de paiement
- Permettre aux parents de renseigner leur revenu par le Portail Famille et le numéro d'allocataire CAF
- Ajouter des indicateurs d'évaluation de suivis des familles, questionnaires aux familles
- Intégrer le projet de labellisation

II. ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Un Comité de Pilotage a eu lieu le 03 juin 2022 sur l'évaluation du Projet Educatif de Territoire et le renouvellement du PEdT 2022-2025.

1- Situation démographique : Zoom sur les 4 dernières années

| Nombre d'habitant à Saint Orens de Gameville | | | |
|--|-------|-------|--------|
| 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
| 11520 | 11830 | 12522 | 12 696 |

Source : Recensement INSEE et Données Toulouse Métropole

Les données INSEE de ces 4 dernières années indiquent une augmentation légère de la population de Saint-Orens.

La variation annuelle moyenne de Saint-Orens est de 2.2%. Sur la même période de référence, il est constaté que la population communale évolue presque au même rythme que la population de Toulouse Métropole (1.3%)

Naissances et décès domiciliés

| Evolution Naissances et Décès de 2017 à 2020 | | | | |
|--|------|------|------|------|
| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
| Nombre de Naissances | 124 | 124 | 88 | 144 |
| Nombre de Décès | 113 | 113 | 97 | 134 |

Sources : INSEE, statistiques de l'état civil en géographie au 01/01/2021.

On observe une progression en 2020 avec une différence de 20 naissances entre 2017 et 2020.

2- Pyramide des âges

| Evolution de la population par tranche d'âge | 2013 | 2018 | Taux de variation sur la période 2013 - 2018 | Taux de variation sur la période 2012 - 2017 |
|--|------|------|--|--|
| Moins de 5 ans | 497 | 559 | 12 | -8 |
| 5 à 9 ans | 628 | 592 | -6 | -2 |
| 10 à 14 ans | 660 | 703 | 7 | -8 |
| 15 à 19 ans | 645 | 733 | 14 | 3 |
| 20 à 24 ans | 464 | 608 | 31 | 24 |
| 25 à 29 ans | 470 | 639 | 36 | 18 |
| 30 à 34 ans | 595 | 610 | 3 | 4 |
| 35 à 39 ans | 560 | 695 | 24 | 19 |
| 40 à 44 ans | 752 | 713 | -5 | -10 |
| 45 à 49 ans | 766 | 800 | 4 | -5 |
| 50 à 54 ans | 822 | 935 | 14 | 10 |
| 55 à 59 ans | 899 | 798 | -11 | -25 |
| 60 à 64 ans | 973 | 853 | -12 | 0 |
| 65 à 69 ans | 826 | 942 | 14 | 17 |
| 70 à 74 ans | 522 | 875 | 68 | 56 |

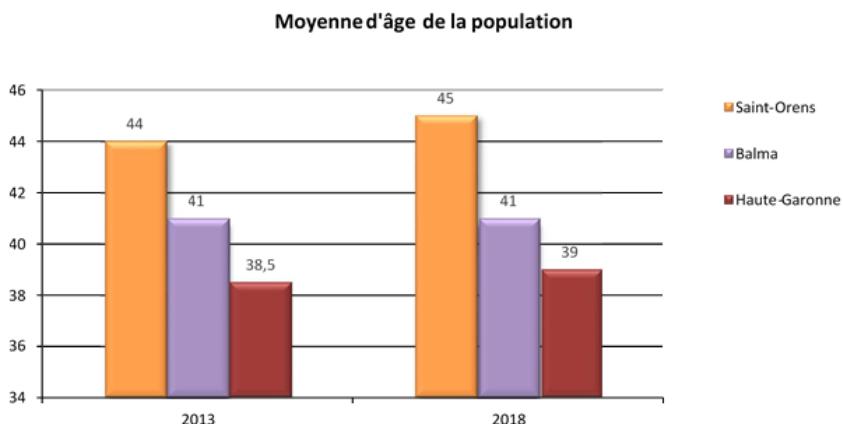
| | | | | |
|-----------------|--------------|--------------|-----------|----------|
| 75 à 79 ans | 460 | 514 | 12 | 10 |
| 80 à 84 ans | 376 | 515 | 37 | 63 |
| 85 à 89 ans | 203 | 292 | 44 | 26 |
| 90 à 94 ans | 101 | 123 | 22 | 38 |
| 95 à 99 ans | 25 | 23 | -8 | 23 |
| 100 ans ou plus | 1 | 1 | 0 | 0 |
| Ensemble | 11245 | 12523 | 11 | 6 |

Sources : Analyse des Besoins Sociaux2 (ABS) de Saint-Orens présenté le 01.12.2021 au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

L'utilisation de la pyramide des âges permet d'appréhender les dynamiques démographiques en cours sur le territoire.

Il ressort des données de l'ABS que sur la période 2013 - 2018 un vieillissement global de la population avec une forte augmentation à partir des plus de 70 ans. En parallèle de ce vieillissement global, il semble qu'un rajeunissement des jeunes adultes s'opère avec une hausse des 20-24 ans avec +31% et pour les 25 à 29 ans +36%. Cela signifie que les départs massifs de jeunes adultes sont endigués ou compensés par des arrivées de personnes de la même classe d'âge. Enfin si l'on compare ces données avec la période 2012-2017, on remarque des résultats qui viennent confirmer cette tendance. Par ailleurs, le nombre des jeunes de moins de 5 ans à 19 ans est en hausse si on compare la période de 2012-2017 et 2013-2018 avec une exception des 5 à 9 ans.

3- Moyenne d'âge de la population (sources : ABS 2020)



De 2013 à 2018 l'âge moyen des Saint-Orennais a augmenté d'une année passant de 44 à 45 ans. Pour Balma celui-ci a stagné à 41 ans et se situe à 4 ans de moins que Saint-Orens ce qui est notable en 2018. Et si on compare avec la Haute-Garonne dont l'âge moyen est passé de 38,5 ans en 2013 à 39 ans en 2018 ; on peut faire le constat d'une demi-année de variation avec un fort décalage de 6 ans de moins pour 2018. Par conséquent, Saint-Orens est une commune dont la moyenne d'âge est élevée et à tendance vieillissante sur la période.

4- Structure de la population

Une augmentation de 6.10% des moins de 24 ans entre 2016 et 2018

Cette augmentation est soutenue par différentes tranches d'âge :

- Les moins de 3 ans avec un taux de croissance de 17.99 %,
- Les 3-5 ans révolus avec un taux de 15%,
- Les 6-10 ans avec un taux de 14.64%

En revanche, il est à noter que la commune connaît une stabilisation des effectifs pour les 6-11 ans et une diminution de 2.41 % pour les 18-24 ans.

² ABS : diagnostic sociodémographique réalisé à partir des données d'observation sociale du territoire

| | 2016 | 2017 | 2018 |
|----------------|--------------|-------------|--------------|
| Moins de 3 ans | 267 | 268 | 315 |
| 3 à 5 ans | 300 | 310 | 345 |
| 6 à 10 ans | 553 | 579 | 634 |
| 11 à 17 ans | 977 | 941 | 998 |
| 18 à 24 ans | 786 | 818 | 767 |
| TOTAL | 2 883 | 2916 | 3 059 |

Sources : INSEE, statistiques de l'état civil en géographie au 01/01/2021.

Structure de la population : Entre 2015 et 2018, une augmentation de 6.11 % des 60-74 ans et de 16.04% pour les + de 75 ans.

| Années | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|-----------------------|------|------|-------|-------|
| 60 à 74 ans | 2517 | 2482 | 2 624 | 2 671 |
| 75 ans ou plus | 1265 | 1324 | 1452 | 1 468 |

Sources : INSEE, statistiques de l'état civil en géographie au 01/01/2021.

L'ABS de 2020 révèle que le vieillissement de la population communale se poursuit avec une hausse de la part des 65 ans et plus dans la population (25,6 % de la population entre 2013 et 2018)

>> Comparaison avec Toulouse Métropole : sur la même période, les personnes âgées de 60 à 75 ans ont connu une augmentation de 7.78 % ainsi que les personnes âgées de plus de 75 ans avec +3.6%.

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|-----------------------|--------|--------|--------|--------|
| 60 à 75 ans | 89 456 | 91 701 | 93 772 | 96420 |
| 75 ans ou plus | 53 860 | 54 295 | 54 955 | 55 799 |

Sources : INSEE, statistiques de l'état civil en géographie au 01/01/2021.

5- Structure familiale

Une diminution du nombre de familles avec enfant(s) de 1.5 point de pourcentage entre 2013 et 2018

Sur la période 2013-2018, la part des couples avec enfant(s) diminue (-1,5 point de pourcentage), les familles monoparentales augmentent (+1,5 point de pourcentage) ainsi que les hommes et les femmes seuls avec enfants (respectivement +0,07 et +0,8 point de pourcentage) ce qui est faible comme évolution sur 5 ans. Le nombre de couples sans enfant stagne à 49,1%. Ce phénomène correspond à la déconstruction du modèle familial « classique ».

Par ailleurs, les familles de trois enfants sont en hausse sur la période 2013-2018 avec +15,1% d'évolution mais les familles de plus de 4 enfants en baisse avec -11,1% d'évolution. Les familles de 1 ou 2 enfants augmentent légèrement en nombre et baissent en pourcentage d'évolution sensiblement pour respectivement (-2,9% et -4,4%).

| | 2013 | 2018 | Taux de croissance 2013-2018 |
|---------------------------|------|------|------------------------------|
| Nombre de familles | 1593 | 1685 | 5.77% |

| | | | |
|--------------------|--|--|--|
| avec enfant | | | |
|--------------------|--|--|--|

Sources : ABS de Saint-Orens

A noter que les familles de + 4 enfants diminuent légèrement avec -11,1% d'évolution entre 2013 et 2018.

>> Projection : Avec l'arrivée de nouvelles familles et le taux de natalité enregistré, la commune devrait encore connaître une augmentation des familles avec enfant ces prochaines années, atteignant 2283 familles avec enfant en 2025 (moyenne de naissance/ an).

Une augmentation des familles monoparentales de 1.5 point entre 2013 et 2018

En 2013, les familles monoparentales représentent 14.6 % des familles avec enfant, soit 511 ménages. En 2018, 16.1% soit 606 ménages.

Les familles monoparentales continuent de progresser que ce soit en part avec +1,5 points de pourcentage ou en valeur absolue avec 95 familles en plus entre 2013 et 2018. Si les familles monoparentales restent à une écrasante majorité des femmes seules avec enfant(s), la part des hommes seuls avec enfant(s) progresse. Ainsi, en 2018, il y avait 55 hommes seuls avec au moins 1 enfant de moins de 25 ans et 229 femmes seules avec au moins 1 enfant de moins de 25 ans.

>> Projection : Un scénario au fil de l'eau conduit à 739 familles monoparentales d'ici 2025 (19 familles monoparentales en moyenne/ an).

6- Le logement

| | 2008 | 2013 | 2018 | Nombre de personnes en 2018 |
|---|-------------|-------------|-------------|------------------------------------|
| Propriétaire | 3 253 | 3 409 | 3 581 | 7 832 |
| Locataire | 1 117 | 1 315 | 1 962 | 4 103 |
| dont d'un logement HLM loué vide | 434 | 553 | 857 | 1 974 |
| Logé gratuitement | 125 | 137 | 131 | 265 |
| Ensemble | 4 495 | 4 861 | 5 673 | 12 200 |

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.

Sur la période 2013-2018, la tendance à la baisse de la part des propriétaires se poursuit au profit des locataires du parc privé ou du parc social (70,1% en 2013 contre 63,1% en 2018). En comparant le statut d'occupation des logements de Saint-Orens avec celui de la Métropole ou de la Haute-Garonne, il apparaît qu'à Saint-Orens, la part des propriétaires reste largement supérieure.

>> Comparaison avec Toulouse Métropole : la part des propriétaires est de 41.6% en 2018 pour Toulouse Métropole et de 52.03% en Haute Garonne.

| | 2008 | 2013 | 2018 | Nombre de personnes en 2018 |
|---------------------|-------------|-------------|-------------|------------------------------------|
| Ensemble | 337 404 | 361 344 | 391 574 | 768 991 |
| Propriétaire | 142 129 | 154 229 | 162 711 | 354 184 |
| Locataire | 186 549 | 198 738 | 221 206 | 401 276 |

| | | | | |
|----------------------------------|--------|--------|--------|---------|
| dont d'un logement HLM loué vide | 43 057 | 47 047 | 51 536 | 119 824 |
| Logé gratuitement | 8 726 | 8 377 | 7 657 | 13 531 |

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.

7- Activités

Population active³ sur la commune

| Catégorie des actifs (en %) | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|-----------------------------|------|------|------|------|------|------|
| Ensemble des actifs | 72,3 | 73,2 | 74,6 | 74,5 | 75,3 | 77,3 |
| Actifs ayant un emploi | 65 | 65,5 | 67,2 | 67,5 | 67,9 | 69,7 |
| Actifs au chômage | 7,3 | 7,7 | 7,4 | 7 | 7,4 | 7,6 |

Comparaison du taux d'emploi⁴ des 15-24 ans par sexe et par âge entre Saint-Orens et Toulouse Métropole

| Taux d'emploi des 15-64 ans par âge et par sexe en 2018 | | | |
|---|-------------|--------------------|---------------|
| | Saint-Orens | Toulouse Métropole | Haute Garonne |
| Hommes | 73.4% | 67.3% | 69.1% |
| Femmes | 66.3% | 59.9% | 62.7% |
| Ensemble | 69.7% | 63.5% | 65.9% |

Sources : ABS de Saint-Orens

Le taux d'emploi à Saint-Orens est supérieur à celui de Toulouse Métropole et de la Haute Garonne.

Emplois présents sur la commune de Saint-Orens : une création nette d'emploi de +12.3%.

Selon les données de l'ABS, sur la période de 2013-2018, les catégories socioprofessionnelles (CSP)⁵ présentent sur le territoire sont majoritairement les emplois « employés » et « les professions intermédiaires » avec respectivement 33.9% et 26.1 % des emplois Saint-orennais. Pour autant, une évolution de + 110.8% est à noter sur les CSP des « artisans, commerçants et chefs d'entreprise » ainsi que pour les « professions intermédiaires » avec +13,7% par rapport à 2013. Par ailleurs, une baisse est constatée pour les agriculteurs exploitants qui passent de 0.3% en 2013 à 0.1% en 2018.

³ La population active au sens du recensement de la population comprend les personnes qui déclarent : exercer une profession (salariée ou non) même à temps partiel ; aider une personne dans son travail (même sans rémunération) ; être apprenti, stagiaire rémunéré ; être chômeur à la recherche d'un emploi ou exerçant une activité réduite ; être étudiant ou retraité mais occupant un emploi ; être militaire du contingent (tant que cette situation existait). Cette population active correspond donc à la population active occupée à laquelle s'ajoutent les chômeurs à la recherche d'un emploi et les militaires du contingent tant que cette situation existait. Pour obtenir la part de la population active, il faut effectuer le ratio population active / population en âge de travailler (15-64 ans).

⁴ Le taux d'emploi : calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe.

⁵ CSP : la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS), dont l'Insee est responsable : la PCS sert à la codification des professions dans le recensement et les enquêtes que l'Insee réalise auprès des individus et des ménages

| Répartition des emplois occupés par les Saint-Orennais par CSP en % | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|---|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Agriculteurs exploitants | 0,22 | 0,19 | 0,13 | 0,13 | 0,08 | 0,16 |
| Artisans, commerçants, chefs entreprise | 5,92 | 5,39 | 5,77 | 5,62 | 6,10 | 5,78 |
| Cadres et professions intellectuelles supérieures | 28,85 | 26,26 | 26,01 | 26,78 | 28,38 | 28,16 |
| Professions intermédiaires | 29,05 | 28,81 | 27,84 | 27,09 | 27,06 | 26,36 |
| Employés | 25,61 | 26,63 | 26,65 | 26,36 | 24,38 | 25,88 |
| Ouvriers | 10,37 | 11,95 | 12,85 | 13,37 | 13,41 | 13,20 |

Lorsque l'on compare l'offre de travail sur la commune avec les emplois occupés par les Saint-Orennais, il apparaît que 28.16% des Saint-Orennais sont cadres ou occupent des professions intellectuelles supérieur alors que cette CSP représente seulement 15.9% des emplois présents sur la commune.

8- Une évolution de la précarisation des Saint-Orennais

Selon les données de l'ABS de 2020 alors que :

- Le taux de croissance annuel moyen de la population communale progresse pour atteindre 2.2% sur la période 2013-2018.
- Le revenu disponible médian par unité de consommation ⁶a progressé en 2020 pour atteindre 25 530 €
- La part des ménages imposés en 2018 est de 63% soit 9 points de plus que sur Toulouse Métropole

Pour autant, malgré les données susvisées, la commune de Saint-Orens connaît une évolution dans les situations de précarité de ses habitants.

Evolution du nombre de demandeurs d'emploi à Saint-Orens (catégorie A, B et C)

| 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|------|------|------|------|------|
| 830 | 822 | 849 | 882 | 953 |

L'ensemble des demandeurs d'emploi toutes catégories confondues augmente et il en est de même pour les demandeurs d'emploi de longue durée avec une hausse de 43.83% des demandeurs d'emploi entre 2 et 3 ans. Le risque pour ces personnes étant la perte d'employabilité les amenant à une situation économique compliquée.

Evolution du nombre de bénéficiaires des minima sociaux : Le nombre de bénéficiaires du RSA augmente avec une progression de 22,9% entre 2019 et 2020 (sources ABS 2020)

Les minima sociaux sont constitués par le Revenu de Solidarité Active⁷ et de l'Allocation Adulte Handicapé.

Il est à noté que même si les deux minima sociaux augmentent de façon constante, l'accroissement du nombre de bénéficiaire du RSA socle est supérieur à celui des personnes bénéficiant de l'AAH.

⁶ Le revenu disponible médian est le revenu disponible tel que la moitié des revenus disponibles de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus

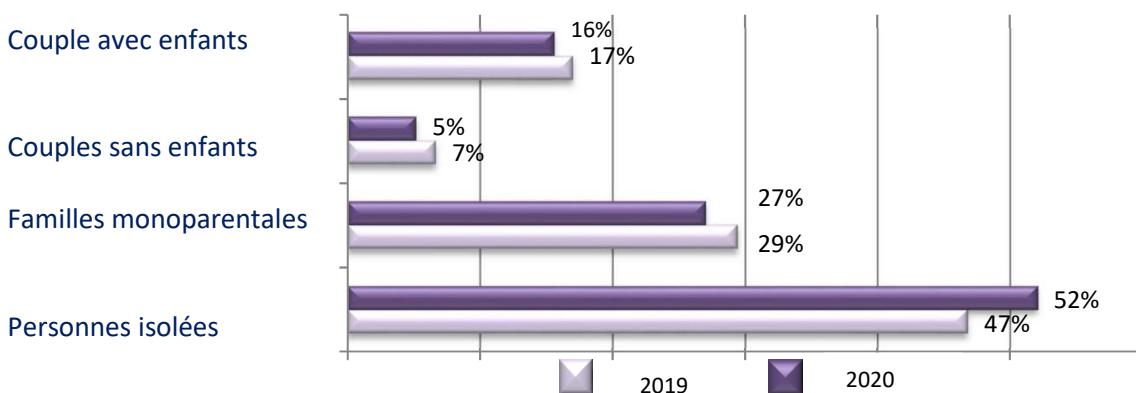
⁷ Le revenu de solidarité active s'adresse aux personnes possédant de faibles ressources. Communément appelé RSA, il remplace depuis 2009 le RMI (revenu minimal d'insertion) et l'API (allocation pour parents isolés). Il se présente sous 2 formes : le RSA socle et le RSA activité

En effet, entre 2017 et 2020, le nombre de personnes bénéficiant du RSA socle a augmenté de 43.3% contre 20% d'augmentation pour l'AAH.

Les bénéficiaires du RSA sont majoritairement des personnes isolées ou des familles monoparentales représentant en 2020 144 personnes et 89 familles contre 17 couples avec enfant(s).

Pour autant, parmi les bénéficiaires des minimas sociaux, une hausse de 7 points est constatée entre 2019 et 2021, chez les personnes ayant entre 40-59 ans alors même qu'elles devraient être, relativement protégées de la précarité grâce à un salaire en théorie plus important (ancienneté), à l'expérience acquise durant leur carrière professionnelle et à l'accumulation du capital.

Le nombre de foyers allocataires de la Caf vivant sous le seuil de pauvreté augmente légèrement de 4% entre 2017 et 2020, cependant, les personnes isolées représentent 52 % des foyers allocataires de la Caf vivant sous le seuil de pauvreté en 2020.



9- Synthèse des politiques publiques⁸

Les politiques publiques de la commune de Saint-Orens de Gameville se structurent autour de quatre grands axes transverses des 10 politiques publiques : 1- la famille, la solidarité familiale, l'intergénérationnalité, la jeunesse et les séniors, 2- la transition écologique et la prise en compte de l'environnement, 3- la transition numérique, 4- la consultation citoyenne sur tous les projets à enjeux.

1- Education, Petite Enfance, Affaires scolaires et périscolaire, Jeunesse

Il s'agit de l'axe prioritaire du mandat 2020-2026. Plusieurs objectifs sont poursuivis avec pour fil conducteur, celui

de mettre les enfants et les jeunes de la commune au cœur de la vie de la cité, en mettant à leur disposition les meilleurs outils pour apprendre et un cadre propice à l'éducation.

Il revient donc à la collectivité de :

- Anticiper au mieux la croissance démographique et les futurs besoins
- Favoriser la réussite et l'épanouissement des enfants et des jeunes
- Progresser sur le sujet de la parentalité en facilitant au maximum la vie des parents et des familles.
- Tout mettre en œuvre pour accueillir l'ensemble des enfants et des jeunes dans des bonnes conditions sanitaires.

2- Economie et Emploi

Encourager et accompagner le dynamisme économique de Saint-Orens en soutenant nos commerces de proximité, nos artisans, notre zone commerciale et artisanale, mais aussi accompagner l'innovation, la création et l'implantation de nouvelles entreprises en mettant tout en œuvre pour préserver les emplois d'aujourd'hui et ceux de demain.

3- Cohésion sociale et solidarités

⁸ Sources : guide interne des politiques publiques de la ville de Saint-Orens

La pandémie mondiale a révélé à quel point la solidarité est précieuse et nécessaire. La collectivité a la volonté d'être au plus proche des ses habitants et souhaite intégrer de façon tangible et efficace les nouveaux arrivants. Pour ce faire, elle souhaite nouer des liens en favorisant l'intergénérationnalité, le partage, l'écoute et le prendre soin de ses parents, de ses amis ou de ses voisins.

4- Démocratie de proximité et vie de la Cité

La vie de quartier est un levier essentiel de citoyenneté où chaque habitant à la possibilité de devenir acteur. Pour redonner au citoyen toute sa place dans l'action et le débat public, la ville a organisé la démocratie de proximité en 13 quartiers, elle consulte les citoyens, les écoute et demande leurs avis dans la réalisation des grands projets de la ville.

5- Culture, Sport et Vie Associative

La culture et le sport sont de véritables :

- Vecteurs d'intégration et d'épanouissement personnel
- Socles du lien social
- Facteurs d'échanges, d'esprit d'équipe et de cohésion.

Pour les diffuser la ville de Saint-Orens s'appuie sur le riche tissu associatif, sur la qualité de ses infrastructures sportives/ culturelles et sur les équipements de loisirs dédiés aux pratiquants.

6- Santé et Alimentation

La pandémie mondiale a révélé le rôle majeur et crucial des collectivités qui se trouvent à la croisée des chemins du sanitaire et du social.

La collectivité a une place prépondérante pour relayer les messages préventifs et de sécurité.

Agir en faveur de la santé est un enjeu crucial qui prend en compte :

- Le contexte sanitaire
- L'impact de la pauvreté sur la santé
- L'effet de l'inactivité et l'absence de toute forme de pratique sportive
- La santé de nos jeunes qui passe par une éducation au « bien manger »

7- Transition écologique, énergétique et environnementale

La ville de Saint-Orens a fait le choix de bâtir une ville plus verte, soucieuse de préserver le formidable cadre naturel qu'il l'entoure et qui fait d'elle, la première des communes de sa strate où il fait bon vivre. La ville de Saint-Orens est labellisée « territoire engagé pour la nature ».

Pour poursuivre ce choix, Saint-Orens souhaite cultiver sa qualité de vie, être une ville durable qui travaille à sa neutralité carbone, être une ville soucieuse tant des générations futures, que de son « économie du bien-être » afin de permettre à tous ceux qui vivent, travaillent, étudient à Saint-Orens s'y sentent bien.

8- Urbanisme, aménagement durable du territoire et éco-mobilité

La ville de Saint-Orens à fait le choix de préserver un équilibre entre :

- L'urbain et les espaces de nature et de biodiversité
- Le minéral et le végétal
- Le pavillonnaire et les programmes immobiliers.

Saint-Orens a vocation à faire des aménagements durables, pensés, raisonnés et réalisés en cohérence avec les nouveaux modes de mobilité, des circulations douces, moins polluantes, nécessitant de redessiner la ville.

9- Prévention et sécurité publique

La sécurité est un droit et c'est pour cette raison que la ville de Saint-Orens met tout en œuvre pour que la tranquillité publique de chacun soit assurée.

Pour y parvenir, il ne faut pas oublier un préalable essentiel en matière de sécurité publique qui est la prévention.

10- Gestion humaine et budgétaire responsable

Cet axe consiste à rappeler que les préalables essentiels à toutes actions publiques sont la bonne gestion des deniers publics et ceux qui font fonctionner l'administration.

Pour ce faire, Saint-Orens s'applique, et ce malgré la baisse des dotations de l'Etat, à protéger sa capacité d'investissement et à réduire son endettement tout en optimisation son budget en fonctionnement. Cela nécessite de faire des choix et de réaliser des économies d'échelle via la rationalisation et l'innovation. Pour autant, cette gestion responsable implique de poursuivre au sein de la collectivité une politique d'écoute afin que chacun soit acteur et force de proposition.

III – ELEMENTS DE DIAGNOSTIC PAR THEMATIQUE

1-La Petite Enfance (0-3 ans)

Ces dernières années la ville de Saint-Orens a augmenté le nombre de structure de petite enfance et des places réservées par la ville afin de faire face aux besoins croissants des familles concernant les modes de garde.

L'ensemble des structures de la petite enfance fait face à trois enjeux majeurs :

Un enjeu d'adaptation de l'offre à l'évolution des demandes des familles et de leurs besoins.

Un enjeu RH pour les structures de la commune

Un enjeu d'accompagnement à la parentalité qui a été impacté par la crise sanitaire.

Chiffres clés

La population totale (source : INSEE, recensement de la population et état civil) :

- **Légère augmentation du nombre d'enfants de moins de 3 ans entre 2016 et 2018** : 267 à 315 enfants.
- 143 : Nombre de naissances en 2020, le maximum des 4 dernières années et 131 naissances en 2021.
- En 2021 à Saint-Orens : 370 enfants de moins de 3 ans

L'accueil du jeune enfant :

- Commission d'attribution des places par an : 160 demandes environ par an.
- Une diminution de la capacité d'accueil du Service d'Accueil Familial entre 2018 et 2021 au fur et à mesure des départs en retraite compte tenu de la demande croissante des modes de gardes collectif : **37658 à 25 366 heures réelles par an**.
- Le nombre de places réservées par la commune au sein du Multi-Accueil, du Service d'Accueil Familial, de Babilou, de Baby Coccinelle et de Santoline est de **99 en 2021**.
- Le nombre d'agrément des assistants maternels suivis par le RPE est de **145 en 2020** et de **170 en 2021** (source : RPE).

- Un taux de couverture⁹ nationale estimé de 59.8% au 01.01.2020
- Un taux de couverture de 82 % au 31.12.2021 à Saint-Orens : taux largement supérieur à la moyenne nationale (59.8%) et à la moyenne départementale (57%) (source : CAF).
- Nombre de famille sous le seuil des 1€ / heure pour le Multi Accueil et le SAF: **21 familles pour 2020-2021 et de 26 familles pour 2021-2022 (sources : RPE).**

Acteurs principaux

| | |
|--|---|
| Guichet famille | Ouverture en 2016 Un espace qui permet aux familles de déposer un dossier de pré-inscription |
| Maison de la Petite Enfance (MPE) | Un lieu qui regroupe le multi-accueil, le service d'accueil familial, le Relais Petite Enfance et le LAEP |
| Multi-accueil | 60 places 3 lieux de vie, 20 enfants par lieu de vie Ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 |
| Service d'Accueil Familial | 20 places depuis 2021 6 assistants maternels à la rentrée 2021-2022 Ouvert du lundi au vendredi de 7h à 19h |
| LAEP (Lieu d'Accueil Parents Enfants) | Espace de jeux et de rencontres Parents et enfants de 0 à 6 ans Ouvert le lundi et jeudi de 9h à 11h30 (Espace Lauragais), et le samedi de 9h30 à 12h (MPE) |
| RPE (Relais Petite Enfance) Anciennement Relais Assistante Maternelle | Un espace d'accompagnement des parents dans la recherche d'un(e) assistant(e) maternel(le) Un espace d'accompagnement des assistant(e)s maternel(le)s et d'animation du réseau Accueil des assistant(e)s maternel(le)s de 9h30 à 11h30 les lundis et vendredis matin à la Maison de la Petite Enfance (MPE) et les mardis matin à la Maison des Activités Multidisciplinaire (MAM) |
| Crèche privée Babilou | Ouverture en août 2017 22 places 7 places réservées par la commune |
| Micro-crèche Baby Coccinelle | Ouverture en octobre 2016 10 places 5 places réservées par la commune |
| Crèche privée Santoline " La Maison Bleu" | Ouverture en Septembre 2022 20 places 12 places réservées par la commune |

Constats, problématiques et enjeux

Considérant 315 enfants de moins de trois ans en 2018, on compterait 86 enfants sans mode de garde proposé. Pour Septembre 2022, la commission d'attribution a reçu 119 demandes pour 33 places disponibles et réservées par la Mairie (structures communales et berceaux réservés dans les structures privées). En considérant l'ensemble des offres de garde disponibles sur la commune (multi-accueil, service d'accueil familial, crèches associatives et assistants maternels), on obtient un taux de couverture de **82%**.

⁹ Capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil "formels" pour 100 enfants de moins de 3 ans.

Analyse de l'offre d'accueil du jeune enfant en 2021

| | Nombre de places |
|---|-------------------------|
| Le nombre d'enfants de moins de trois ans est de: | 370 |
| Le nombre de places Multi-Accueil + Service d'Accueil Familial + Places réservées dans les crèches associatives est de : | 99 |
| Le nombre de places chez les assistants maternels est de : | 145 |
| Le nombre de places restantes dans les crèches associatives est de : | 31 |
| Le total de places proposées est de : | 275 |
| Le nombre de famille sans solution de mode de garde pour la rentrée de Septembre 2022 : | 63 |

Si le taux de couverture de la commune est largement supérieur au taux de couverture national ou départemental, des enfants restent sans mode de garde.

L'adaptation des structures de la petite enfance pour répondre aux besoins des familles

En dehors des structures communales, le territoire a également augmenté son nombre de places réservées dans les 3 crèches privées du territoire. En Janvier 2023, une 4^{ème} crèche va ouvrir ses portes « Toucant et Colibri » avec 12 places.

Outre le nombre de places, les structures s'adaptent également aux besoins des parents afin de leur permettre d'adapter au mieux leur vie familiale et professionnelle. Pour ce faire, elles accueillent l'enfant malade, élargissent les plages horaires et ouvrent le LAEP le samedi matin pour les parents actifs.

La volonté de maintenir des accueils de taille humaine

Si les demandes en accueil collectif sont nombreuses les structures de petite enfance veillent à maintenir des accueils à taille humaine.

Le Multi accueil qui comprend 60 places est organisé en 3 lieux de vie pour accueillir sereinement les enfants :

- 2 lieux de vie de 20 enfants bébés/moyens
- 1 lieu de vie de 20 enfants grands

Il en est de même pour la crèche BABILOU qui a 22 berceaux ou encore la micro-crèche bilingue BABY COCCINELLE qui peut accueillir 10 enfants.

Les structures de la petite enfance ont un fort partenariat sur la commune et une volonté de mener des projets transversaux

Malgré le contexte sanitaire qui a bouleversé les actions de l'ensemble des acteurs de la commune, il est à noter que les structures de la petite enfance ont su s'adapter à la situation afin de maintenir tant le relationnel avec les familles que la poursuite des partenariats avec les acteurs du territoire.

En effet, une action avec l'EPHAD Labouille, sur le lien intergénérationnel a été mis en place et pour lequel les Educateurs(trices) de Jeunes Enfants déposent des boîtes de dessins réalisées par les enfants à destination des personnes âgées. Avant la pandémie mondiale, des rencontres étaient organisées autour d'un pique-nique. Depuis Juin 2022, les rencontres ont repris.

Le Multi-accueil se rend régulièrement à la Médiathèque et une conteuse vient aussi à la Maison de la Petite Enfance.

Pour faciliter le passage à la maternelle des « matinées passerelles » sont organisées en lien avec l'Education Nationale

Une réunion de rentrée en maternelle est également organisée par la Mairie avec les acteurs de la petite enfance, de l'Education nationale et de l'Amicale Laïque afin d'informer et d'échanger avec les parents.

La Maison de la Petite Enfance réalise des projets avec l'ensemble des structures tels que le spectacle de noël, « festival du livre jeunesse », soirées table ronde avec les familles, ou encore les goûters des écoles.

Création d'une Bibliothèque de littérature Jeunesse à destination des Assistant(e)s Maternel(le)s de la ville du Relais Petite Enfance qui met à leur disposition 700 exemplaires.

Zoom sur les pistes d'actions à développer:

- Journée de la petite enfance
- Projet d'éveil par la nature afin de sensibiliser l'enfant aux problématiques environnementales.
- Implication de la petite enfance sur le projet écran porté par la Veille Educative
- Relancer le partenariat avec l'Ecole de musique de la ville avec des ateliers d'éveil musical aux enfants.
- RPE: développer le projet d'emprunt des livres vers le prêt de jeux et jouets.
- Poursuivre l'expérimentation avec Babilou du projet "itinérance ludique": créer un espace de vie pour l'enfant propice à la libre exploration.

Les professionnels de la petite enfance : un enjeu RH important

Lors de l'évaluation du PEdT 2018-2021, les structures de la petite enfance évoquent la forte problématique RH.

Plusieurs éléments viennent expliquer cette problématique :

- L'absentéisme des professionnels et les difficultés de remplacement
- Difficulté de recrutement notamment des auxiliaires de puériculture et de titulaire de la fonction publique territoriale
- Les professionnels souffrent d'un manque de reconnaissance et de valorisation de leurs compétences
- Manque de continuité de service pour le Relais de la Petite Enfance en cas d'absence de la responsable le service est fermé.

Cela entraîne un manque de stabilité dans les équipes, risque de perte de cohérence éducative et cohésion d'équipe

Le personnel de la petite enfance est de plus en plus qualifié, expérimenté et diplômé, d'autant plus, que les structures souhaitent renforcer la professionnalisation de leur équipe en augmentant les formations, les conférences, les Validations d'Acquis d'Expérience (VAE).

Pour faire face au sentiment d'isolement des assistant(e)s maternel(le)s du territoire et poursuivre la dynamique de professionnalisation, le RPE propose la mise en place :

- Des soirées juridiques, créatives et d'accompagnement au premier entretien avec les familles aux AM
- Des soirées d'analyse de la pratique sont également proposées afin de les accompagner dans les difficultés éprouvées notamment pendant la crise sanitaire
- Créneaux de regroupement supplémentaire déployés notamment le mardi matin à la MAM dédié à l'éveil moteur

Zoom sur les pistes d'actions à développer:

- Réflexion sur le retour des contrats d'apprentissage au Multi accueil afin de faciliter l'embauche
- Encourager la professionnalisation des assistant(e)s maternel((le)s par le biais des formations

Une préférence des parents pour le mode de garde collectif

Plusieurs paramètres expliquent la préférence des parents pour le mode de garde collectif :

- Moins d'absentéisme des professionnels à subir que pour les accueils individuels
- Sentiment des parents que dans les accueils collectifs il y a plus de cadre et de professionnalisation des professionnels
- Plus de sociabilisation des enfants
- Informationnels, ce mode de garde étant mieux connu et valorisé dans l'opinion publique.
- Économique, ce mode de garde coûtant moins cher

Néanmoins, la différence de tarif entre le multi-accueil municipal et l'assistant maternel n'est pas toujours si élevée et pourrait être supportée par certaines familles. Par ailleurs, on note une méconnaissance des parents concernant les avantages de l'assistant maternel (environnement familial, moins de bruit, sociabilisation en petit groupe, proximité avec la personne qui s'occupe de l'enfant, plus de flexibilité des horaires, etc.), alors que ce mode de garde conviendrait mieux à certains d'entre eux.

Pour lever ces paramètres, la ville à trois objectifs :

- Réalisation d'un entretien approfondi à la Maison de la Petite Enfance pour les familles qui déposent un dossier d'inscription. Cet entretien permet de comprendre aux mieux les besoins des familles et de les informer sur le mode de garde le plus pertinent au vu de leur situation.
- Meilleure connaissance du Service d'Accueil Familial : service qui allie l'accueil familial au domicile d'assistants maternels et l'accueil collectif dans les locaux de la petite enfance. Les AM bénéficient d'un encadrement par une éducatrice de jeunes enfants et une puéricultrice. Un projet pédagogique commun aux AM est construit collectivement et qui se poursuit par des visites à domicile régulière. L'équipe d'AM se rend les mardis matin à la MAM pour développer la motricité des enfants et les jeudis matin à la MPE pour un temps d'animation. Par ailleurs, les horaires proposés par les Assistant(e)s Maternel(le)s sont plus élargis que ceux proposés en crèche (7H-19H).
- Professionnalisation des assistantes maternelles proposées par le Relais Petite Enfance notamment sur la contractualisation entre l'Assistante Maternelle indépendante et les familles via un accompagnement par la responsable du RPE

Zoom sur les pistes d'actions à développer :

- Prioriser le multi-accueil et le service d'accueil familial aux familles Saint-Orennaises.
- Augmenter le nombre de places dans les crèches privées et micro-crèche.
- Encourager la professionnalisation des assistantes maternelles via l'organisation de rencontre entre le service emploi de la ville et le Relais Petite Enfance.

Une difficulté à accueillir les enfants âgés de plus de 2 ans dans les structures collectives

Les demandes de garde des enfants de 2 ans augmentent en raison de la fin du congé parental et le multi-accueil parvient difficilement à accueillir des enfants à partir des deux ans, les places étant déjà prises par les enfants qui sont là depuis 1 ou 2 ans. En effet, seuls des changements de situation familiale comme un déménagement permettent de libérer des places. En conséquence, certaines familles demandent une place dans le multi-accueil dès le plus jeune âge de leur enfant et se la voit refusée année après année.

Zoom sur les pistes d'action à développer :

- Réflexion autour d'une passerelle pour les 2- 3 ans
- Proposer aux familles de l'accueil occasionnel pour permettre un début de sociabilisation sans pour autant réaliser un accueil régulier

Un personnel motivé et pluridisplinaire

Le contexte sanitaire a demandé aux équipes des adaptations conséquentes et l'abandon de certains projets.

L'absentéisme des professionnels a également dû être supporté par les équipes en raison des difficultés tant pour remplacer que pour recruter.

Pour autant, malgré cette longue période de pandémie mondiale, les équipes sont restées mobilisées, dévouées, disponibles, bienveillantes et ont fait preuve de réactivité.

De plus, la pluridisplinarité, l'expérience, la qualification et la professionnalisation des équipes est à noter pour l'ensemble des structures de Petite Enfance.

Enfin, l'amplitude horaire du multi-accueil et du Service d'Accueil Familial est large (respectivement 11 et 12h sur la journée). Les enfants présents tôt le matin et tard le soir sont de plus en plus nombreux.

Une augmentation des situations difficiles

Les familles en difficulté sont plus présentes à Saint-Orens de Gameville et les demandes d'accueil des enfants concernés sont plus régulières. Elles concernent surtout le multi-accueil car le personnel diplômé est plus apte à prendre en charge ces situations. Concrètement, il s'agit de demandes émises par la PMI ou un médecin traitant pour sortir l'enfant d'un climat familial difficile ou pour permettre aux parents de se reposer en raison d'une maladie ou d'un handicap.

A savoir que la CNAF (Caisse Nationale d'Allocations Familiales) vise un objectif de 10 % d'enfants inscrits dont les parents ont une participation inférieure à un euro de l'heure. A Saint-Orens de Gameville en 2021-2022, 26 familles sont concernés et elles étaient 21 pour 2020-2021 (sources : RPE).

Pour ce faire, une à deux places sont gardées vacantes par le multi-accueil pour pouvoir répondre aux situations urgentes.

Les parents salariés privilégiés dans les structures d'accueil collectif

L'activité des parents et le quotient familial font partie des critères d'admission des enfants dans le multi-accueil et dans le Service d'Accueil Familial.

A titre d'information, les critères d'admission sont actuellement les suivants :

- Date de pré-inscription
- Niveau d'activité : les deux parents qui travaillent (plus de points), un parent sur deux qui travaille (1 peu moins), un parent en situation de monoparentalité qui travaille (plus de points)
- Quotient familial : plus on a de revenus, moins on a de points (à partir de 1500/1600 euros par mois, on obtient zéro point).
- Habitation de la commune.
- Fratrie (plus de points si jumeaux, frère et sœur, etc.).

Zoom sur les pistes d'actions à développer :

- Accentuer la prise en compte des critères "quotient familial" et "monoparentalité".
- Considérer les parents en recherche d'emploi ou ayant la volonté de reprendre une activité professionnelle dans les critères d'admission de la commune car la prolongation du congé parental n'est pas toujours un choix des familles.

Deux entrées pour les familles : le Guichet Famille et la Maison de la Petite Enfance

Lorsqu'une famille souhaite déposer une demande de préinscription petite enfance, elle récupère le dossier en ligne sur le site de la ville à la rubrique « guichet famille » ou directement auprès du service guichet famille.

Une fois le dossier dument complété, la famille peut :

- Renvoyer le dossier par mail à l'adresse du guichet famille
- Déposer le dossier directement au guichet famille qui transmettra le dossier à la Maison de la Petite Enfance
- Déposer le dossier à la MPE lorsqu'elle vient prendre des renseignements complémentaires.

Enfin, une fois le dossier déposé, un entretien individuel est organisé à la Maison de la Petite Enfance pour comprendre au mieux les besoins des familles.

Zoom sur les pistes d'action à développer :

- Les familles ayant déjà un portail famille peuvent faire une demande en ligne de pré-inscription petite enfance sans avoir à renseigner de nouveau toutes les informations familles.

2-L'enfance (3-11 ans)

Pour répondre aux attentes de la population la commune de Saint-Orens de Gameville la commune a développé :

- Son offre périscolaire et extrascolaire
- Le Conseil Municipal des Enfants
- Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité aux élémentaires.

Chiffres clés

La population totale (source : INSEE, recensement de la population et état civil) :

- + 15 % : Augmentation des enfants âgés de 3 à 5 ans révolus entre 2016 et 2018
- + 14 % : Augmentation des enfants âgés de 6 à 11 ans révolus entre 2016 et 2018.

Les structures de l'enfance (source : fiches structure évaluation) :

- Une augmentation de la capacité d'accueil de l'ALSH périscolaire élémentaire entre 2018 et 2021 : **de 308 171 à 355293 heures réelles par an.**
- Une augmentation de la capacité d'accueil de l'ALSH périscolaire maternel entre 2018 et 2021 : **de 181 365 à 206 530 heures réelles par an.**
- Depuis Octobre 2020 : CLSH pour les 3-11 ans avec une capacité de 180 places

Acteurs principaux

| | |
|---------------------------------------|--|
| ALSH périscolaire maternel | Accueil de loisirs pour les 3-6 ans dans les 3 groupes scolaires De 7h30 à 9h le matin - 150 places De 12h à 14h le midi - 95 places (avec déjeuner) De 16h30 à 18h30 le soir - 160 places (avec goûter) 1 encadrant pour 10 enfants DSP (Délégation de Service Public) depuis 2017 Tarifs modulés en fonction de l'avis d'imposition |
| ALSH périscolaire élémentaire | Accueil de loisirs pour les 6-11 ans dans les 3 groupes scolaires De 7h30 à 9h le matin – 300 places De 12h à 14h le midi - 170 places (avec déjeuner) De 16h30 à 18h30 le soir - 290 places (avec goûter + loisirs animés par des interventions des associations du territoire) 1 encadrant pour 14 enfants DSP (Délégation de Service Public) depuis 2017 Tarifs modulés en fonction de l'avis d'imposition |
| ALSH extrascolaire du mercredi | Accueil de loisirs pour les 3-11 ans Le mercredi de 12h à 18h30 DSP (Délégation de Service Public) depuis 2017 Tarifs modulés en fonction de l'avis d'imposition |
| CLSH | Groupe scolaire de Catala Centre de Loisirs pour les 3-11 ans Toutes les petites et grandes vacances Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 Capacité de 180 places Tarifs modulés en fonction de l'avis d'imposition |
| Semaine Sportive | A la Maison des Activités Multidisciplinaire Semaine organisée par la ville pendant la période de fermeture du CLSH de l'Amicale Laïque Semaine sportive pour les 6-11 ans Du lundi au vendredi de 8h à 18h00 Capacité de 50 enfants. Même tarification que pour le CLSH de l'Amicale Laïque Inscription auprès du Guichet Familles |

Une offre périscolaire diversifiée et étoffée

La commune a délégué à l'Amicale Laïque la gestion du temps périscolaire élémentaire et maternelle. Cette dernière, dans son projet pédagogique, s'est fixée les objectifs suivants :

- Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité
- Prendre en compte l'enfant dans sa globalité
- Permettre à l'enfant de s'ouvrir au monde
- Assurer un accueil en sécurité

L'offre périscolaire est riche et a su s'adapter au contexte sanitaire. En effet, malgré la pandémie mondiale, le CLAE a toujours réussi à proposer des activités aux enfants sur le temps périscolaire. De plus, au sein des trois groupes scolaires, c'est pas moins de 8 associations locales qui interviennent pour permettre aux enfants de s'ouvrir à des nouvelles pratiques variées et différentes (cf p 48).

Dans les trois groupes scolaires de la commune le temps périscolaire est une réelle réponse aux attentes des familles, d'autant que leur capacité d'accueil a largement augmenté ces dernières années comme en attestent les heures réelles effectuées ainsi que le nombre d'enfants inscrits.

Outre les interventions extérieures, les CLAE proposent également une diversité d'activités comme par exemple la participation des enfants aux projets organisés par l'Ecole des Droits de l'Homme de Toulouse, la poste, ateliers de théâtre, ateliers de danse, ateliers BD etc. Les évolutions de l'offre périscolaire s'accompagnent d'un développement des compétences techniques des animateurs assuré par l'Amicale Laïque.

Par ailleurs, l'équipe CLAE joue un rôle essentiel dans le repérage des situations problématiques ainsi que dans l'accompagnement desdites situations notamment via la présence des directeurs CLAE dans les équipes éducatives.

Cependant, face à l'augmentation des inscriptions sur le temps périscolaire, la commune veille à adapter, autant que faire ce peut, les locaux (cf p53)

Zoom sur les pistes d'actions à développer :

- Augmenter le nombre d'intervenant sur le temps périscolaire
- Construction d'un espace dédié au CLAE sur le groupe scolaire du Corail
- Proposer des actions de sensibilisation aux thématiques identifiées dans le PEdT tels que l'usage du numérique et l'environnement.
- La création d'un 4ème scolaire

Une offre extrascolaire nouvellement développée

Avant 2020, l'offre extrascolaire était complexe car elle était partagée entre l'Amicale laïque qui assure les mercredis après-midi, l'ALSH de la ville Sport 'Orens et l'ALSH La Caprice, sicoval, situé à Escalquens.

Depuis 2020, la ville, par avenant à la Délégation de Service Public, a souhaité que l'Amicale Laïque gère tous les temps périscolaires des mercredis après-midi et les vacances scolaires. Désormais, pour les mercredis après-midi chaque enfant reste sur son groupe scolaire et pour les vacances scolaires le CLSH est situé à l'école de Catala.

Le CLSH porte un projet pédagogique organisé autour des objectifs suivants :

- Permettre à chaque enfant d'être accueilli en sécurité
- Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité en permettant à chaque enfant d'en être acteur
- Favoriser l'ouverture au monde en faisant du CLSH un lieu convivial et d'amusement
- Développer le partenariat avec les familles

Des intervenants extérieurs comme l'animateur sportif de la ville et la médiathèque se rendent à chaque vacance au CLSH pour proposer des activités aux enfants. Par ailleurs, des ateliers sur des thématiques

innovantes comme Nature et science, pratique numérique et des médias et culture et Arts sont proposés aux enfants.

En complément du CLSH et toujours avec pour objectif de répondre au plus juste aux besoins des familles, la ville a mis en place la « semaine sportive » pendant la période de fermeture annuelle du CLSH.

Outre le fait de palier à la fermeture du CLSH, le Service Enfance Scolaire Jeunesse assure l'encadrement d'une semaine sportive en proposant aux enfants la découverte et l'initiation de pratiques sportives de manière ludique. Les objectifs sont :

- Développer le vivre ensemble (règles de vie collective – respect et solidarité)
- Encourager et renforcer l'autonomie
- Favoriser le développement général de l'enfant dans un environnement qui assure sa sécurité physique et morale.

Pour ce faire, en 2022, la collectivité propose des activités comme le Biathlon, le Tir à l'arc, la Grimpe d'arbre, la Tyrolienne, l'intervention des associations saint-orennaises de Tennis de table et de GRS, la Randonnée et la Balle Ovale

Le Conseil Municipal des Enfants (CME)

Le CME a été créé en Septembre 2016 avec pour objectifs de :

- Nommer des représentants de la jeunesse
- Proposer, concevoir et mettre en place des projets pour la commune.

Le Conseil Municipal des Enfants est un outil en faveur de l'exercice de la citoyenneté et de la participation des plus jeunes, dans le cadre d'une politique éducative, jeunesse et de démocratie participative pour notre collectivité.

A chaque élection, le CME voit son nombre de candidatures augmenter. En Octobre 2021, 700 enfants ont voté pour élire leurs 11 représentants sur les 3 groupes scolaires pour les deux années à venir.

Pendant le mandat de deux ans, les élus du CME se retrouvent une fois par mois de 13h30 à 16h00 le mercredi lors des ateliers où ils apprennent le rôle des élus et le fonctionnement de la République, l'organisation de l'Etat et des collectivités territoriales et travaillent autour d'actions en faveur de la commune qu'ils souhaitent réaliser tels que la mise en place :

- Exposition sur les actions du CME pour faire connaître leur rôle aux autres enfants de la commune
- Action sur la réduction des déchets à la cantine
- Organisation d'une journée type « world day clean up »

Les élus du CME sont amenés à participer aux évènements de la commune comme par exemple:

- La commémoration du 08.05.2022
- La semaine de l'Europe
- La « chasse aux œufs » organisée par l'Espace pour Tous à destination des familles
- La fête des city stades à destination des enfants et des jeunes de la commune

Zoom sur les pistes d'actions à développer :

- Mise en place d'une ludothèque, idée née des enfants du CME
- Créer des permanences CME dans les écoles sur le temps périscolaire afin de montrer aux autres enfants les actions qui sont menées par le CME

Des dispositifs d'accompagnement et de soutien renforcés dans les établissements scolaires

Lesdits dispositifs sont pour certains portés par la ville et d'autres par l'Education Nationale :

Les dispositifs portés par la ville sont:

- Ateliers Etudes pour les élèves les plus autonomes sur le temps périscolaire, trois fois par semaine, encadrés par les animateurs.
- Etudes Dirigées pour les élèves nécessitant un accompagnement plus approfondi, deux fois par semaine, encadrées par les enseignants volontaires rémunérés par la ville.

Le RASED (Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) dispositif porté par l'Education Nationale : Dispositif qui permet l'intervention de psychologues scolaires et de professeurs des écoles spécialisés

Le développement du Contrat Local d'Accompagnement (CLAS) à la Scolarité dans les écoles élémentaires

Le CLAS est un espace complémentaire au temps scolaire et au temps familial dans lequel on aborde la scolarité autrement, notamment en donnant les outils pour réussir, en travaillant l'autonomie, la confiance en soi ou encore le bien être.

Le CLAS s'adressent, en premier lieu, à tous ceux qui ne bénéficient pas des conditions optimales de réussite scolaire afin de compenser les inégalités qui subsistent dans l'accès à la culture et aux savoirs.

Le CLAS est également un espace d'information, de dialogue, de soutien, de médiation qui permet une plus grande implication dans le suivi de la scolarité des enfants. De même, afin que le CLAS puisse fonctionner, cela suppose une continuité éducative. Enfin, le CLAS interagit avec l'ensemble des partenaires locaux ayant une action auprès des jeunes sur la commune.

Le CLAS élémentaire se compose de 2 cycles :

- **Cycle 2 (12 places) pour les enfants de l'élémentaire (CE1, CE2, CM1)** avec pour objectif d'amener l'enfant à prendre des repères dans sa scolarité, amorcer des routines efficaces dans le travail, accompagner la démarche d'acquisition d'un savoir être propice aux apprentissages et au bien-être social et, enfin, accompagner le parent sur la connaissance des différents acteurs éducatifs
- **Cycle 3 (12 places) pour les enfants de CME et de 6^{ème} (collège R. CASSIN)** avec pour l'objectif de conforter les repères dans le travail et amener vers une autonomie. Conforter la socialisation et le bien-être. Préparer le passage au collège et installer des repères pour les jeunes collégiens. Accompagner le parent sur le passage au collège.

Les cycles 4 et 5 concernent les 5ème, 4ème et 3ème (cf p 57).

Le CLAS est un dispositif géré par l'association de l'Amicale Laique dans le cadre de la Délégation de Service Public signée avec la ville de Saint-Orens.

Le dispositif du CLAS est gratuit et il est financé en partie par la ville, la Caisse d'Allocation des Familles, et le Département pour les CLAS des collèges.

Zoom sur les pistes d'actions à développer :

- Réflexion sur l'extension du CLAS au CP pour répondre aux demandes croissantes des enseignants
- L'extension du dispositif pour les 6^{ème} du collège Jacques PREVERT

- Accentuer la collaboration avec le CLAS du SICOVAL
- Le Lycée Pierre Paul Riquet fait remonter une réflexion sur les besoins d'accompagnement des élèves de seconde.

3-La Jeunesse (11-24 ans)

Chiffres clés

La population totale (source : INSEE, recensement de la population et état civil) :

- + 16 % : Augmentation des jeunes âgés de 10 à 24 ans révolus entre 2013 et 2018.
- + 31 % : des jeunes âgés de 20 à 24 ans entre 2013 et 2018

Les structures de la jeunesse (source : fiches structure évaluation) :

- Une diminution des heures réelles effectuées à l'ALSH Mix'Ados entre 2018 et 2021 : de 14 800 à 13 031 heures réelles par an.
- Il est à noter qu'en raison du confinement et du contexte sanitaire sur 2020, Mix'Ados a eu 41 jours d'ouverture en moins, et 25 jours d'ouverture en moins sur 2021.

Acteurs principaux

| | |
|-------------------------------|---|
| CLAS Jacques Prévert | Contrat local d'accompagnement à la scolarité 16 places Ouverture de 17h15 à 18h45 les lundis et jeudis De la 5ème à la 3ème Accueil des jeunes sur des périodes de 6 semaines afin d'assurer un turnover 4 périodes par an |
| CLAS René Cassin | Contrat local d'accompagnement à la scolarité 16 places Ouverture de 17h15 à 18h45 les lundis et jeudis De la 6e à la 3e Accueil des jeunes sur des périodes de 6 semaines afin d'assurer un turnover 4 périodes par an |
| ALSH Mix'Ados | Accueil de loisirs pour les 11-17 ans Du lundi au vendredi de 10h à 17h30 pendant les vacances scolaires Le mercredi et le samedi de 13h45 à 17h30 et un vendredi soir sur 2 de 19h à 22h pendant les périodes scolaires. Organisation d'ateliers, de projets, de sorties, de chantiers Jeunes Ville, Vie, Vacances et de séjour |
| L'Information Jeunesse | L'Information jeunesse (ancien Point Information Jeunesse) Provisoirement à Mix'Ados Permanence au lycée Pierre Paul Riquet Pour les 16-29 ans Accompagnement à la recherche d'emploi, accès à la santé, formation et études, bénévolat, actions citoyennes, séjours à l'étranger... |

Les dispositifs et structures jeunesse de la ville de Saint-Orens:

- Mix'Ados structure d'accueil de loisirs de jeunes âgés de 11 à 18 ans

- La veille éducative – et le CLSPD (Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)
- Le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité)
- La permanence d'un éducateur spécialisé ARPADE
- La permanence de la conseillère de la Mission Locale
- Les actions jeunesse de l'espace Altigone (cours d'arts-plastiques, cours de danse, les actions jeunesse de la Bibliothèque Municipale, l'école de musique, etc.)
- Le CCAS et le service emploi (insertion socioprofessionnelle)
- Les actions jeunesse de l'Espace Pour Tous (familles, enfants et jeunes)
- L'Information Jeunesse
- Le Pass Karaté

Mix'Ados, l'espace jeunes de Saint-Orens (fiche structure)

L'espace jeunes Mix'Ados est un accueil de loisirs ouvert aux jeunes de 11 à 18 ans.

La démarche employée dans le cadre de ce projet se fonde sur plusieurs principes :

- La nécessité d'investir les jeunes dans la définition même du projet et de sa mise en œuvre afin de contribuer à leur autonomisation au regard de leurs désirs, de leurs besoins, en passant d'une approche individuelle à une véritable démarche collective. Cette dernière impose de concevoir l'accueil du public comme un espace ouvert dans lequel le jeune est pleinement investi, libre de choisir et de participer aux contenus proposés.
- La reconnaissance de la complémentarité éducative est un socle de développement du jeune et participe à la construction collective d'une cohérence éducative à l'échelle du territoire. L'espace jeune est un acteur parmi d'autres qui doit interagir avec son environnement, qu'il soit scolaire, social ou éducatif. L'espace jeune doit pouvoir être repéré et identifié comme un levier d'action pour les familles et les différents partenaires.
- L'égal accès des jeunes aux droits, aux loisirs, aux savoirs, à la culture et aux sports. Ce principe est l'un des fondements de l'action de l'Espace jeune. Le fonctionnement et les propositions de Mix'Ados, dans le cadre de l'espace jeunes ou dans celui des sorties et séjours, intègrent ces dimensions.
- Le partage des valeurs de la république comme élément fondamental de l'épanouissement individuel et collectif. Le projet de Mix'Ados promeut et fait vivre au quotidien les valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité. L'espace jeunes et les animateurs sont garants de ces valeurs en toutes circonstances et développent des situations éducatives dans lesquelles les jeunes – quels que soient leur sexe, leur origine, leur conviction, leur religion, leur différence – font l'expérience d'une citoyenneté active basée sur le respect de soi et des autres.

Les objectifs de la structure sont déclinés en trois grands axes :

- Faire vivre les valeurs de laïcité, de citoyenneté et d'ouverture aux autres
- Favoriser l'égal accès aux savoirs, à la structure, au sport et aux loisirs
- Faire vivre un espace éducatif complémentaire de la famille, du système scolaire et de tous les partenaires associatifs et institutionnels intervenant sur le champ de la jeunesse : s'inscrire avec tous les acteurs éducatifs du territoire dans une démarche concertée

Les actions à destination des jeunes proposées tout au long de l'année sur toutes les périodes d'ouverture se déclinent en 5 types d'activités :

- **Ateliers** : Ils sont accessibles à tous et organisés de manière ponctuelle. Les intentions pédagogiques principales sont l'ouverture culturelle et sportive, les actions de prévention et l'ouverture aux questions sociétales. Une priorité est aussi donnée à l'innovation et la découverte de nouvelles pratiques.
- **Sorties** : Elles peuvent être proposées, décidées et organisées par les jeunes ou l'équipe d'animation, et répondent à des besoins de loisirs et de convivialité entre jeunes.

- **Projets** : Ils sont de courte ou longue durée et peuvent être portés par un animateur ou par les jeunes eux-mêmes. Les jeunes qui s'engagent sur un projet s'engagent à y participer jusqu'au bout.
- **Chantiers jeunes Ville, Vie, Vacances** : Ce dispositif permet de financer partiellement des loisirs (sorties, séjours ou événementiel) en échange d'une action collective dont l'objet est de rendre service à autrui (association, collectivité...). Ce type d'action confronte les jeunes à une première expérience de travail garantissant une utilité pour autrui et favorisant la réussite de leur projet quel qu'il soit.
- **Séjours** : Ils sont organisés pendant les vacances scolaires et répondent à différents objectifs : proposer à des jeunes d'accéder à des séjours que la situation financière familiale ne permet pas d'envisager dans un cadre privé, offrir un temps de loisirs en contrepartie d'un don de temps et de travail (chantiers), finaliser un projet (ex le projet jeu de rôle grandeur nature). Quand c'est possible, l'espace jeunes conseille et assiste les familles pour l'obtention de financements particuliers tels que les bourses JPA (Jeunesse au Plein Air).

La jeunesse placée au cœur du mandat 2020-2026

Pour ce faire, la ville a demandé à l'association MIXAH de réaliser un diagnostic territorial de la Jeunesse qui a formulé les recommandations suivantes :

- Proposer une offre de service loisirs culture en direction de la jeunesse hors temps scolaire (mercredi, soirs et week-ends)
- Développer une communication directe avec les jeunes via les réseaux sociaux et autres médias pour la diffusion de l'information jeunesse et des activités
- Renforcer les collaborations avec la Mission Locale pour bénéficier davantage des actions et dispositifs mis en œuvre par cette dernière.
- Développer une programmation d'actions citoyennes, écologiques sur la commune et la mise en valeur des jeunes investis.
- Accroître la présence et la médiation dans les quartiers de la commune, sur le soir et les week-ends
- Développer une programmation d'activités vacances concertée avec les jeunes
- Contractualiser avec les associations sportives, culturelles une part de la subvention pour le développement de l'activité à destination des jeunes non pratiquants.

Le service jeunesse, porté par une volonté politique des élus de la municipalité, s'appuie sur 3 piliers :

- L'Information Jeunesse
- La médiation des Jeunes et leur environnement
- Le Conseil Municipal des Jeunes

Le projet jeunesse de la ville pour 2022-2026 organisé autour de 5 thématiques :

1. L'information jeunesse itinérante
2. La participation de l'info jeunes aux manifestations portées par la ville et la création de ses propres manifestations.
3. L'engagement & Citoyenneté
4. La coopération internationale
5. Sensibilisation aux enjeux et aux risques sociétaux

L'information jeunesse itinerante

Objectifs :

- Intégrer les jeunes dans la vie de la collectivité
- Relancer l'information jeunesse en allant dans les différents lieux de vie des jeunes sur le territoire.

Les actions :

- Créer des manifestations communes dans les quartiers accueillants des nouveaux arrivants

- Réaliser des permanences afin de faire connaitre les services de la ville et mettre en relation les habitants entre eux.
- Participer aux activités de soutien à la parentalité au cours des ateliers, contribuer au développement du lien intergénérationnel
- Mise en place des permanences de l'Info Jeunes dans les 2 collèges et le Lycée
- Création du Forum Job d'été le 15.04.2022 au Lycée
- Participation de l'Info Jeunes au Forum des Métiers le 02 Avril 2022 : faire découvrir l'IJ aux collégiens
- Participation de l'Info Jeunes aux cafés des parents
- Création de collectifs de jeunes dans les quartiers.
- Permanence de l'Info Jeunes sur tous les lieux de rassemblement des jeunes et hors temps scolaire.

La participation de l'info jeunes aux manifestations portées par la ville et la création de ses propres manifestations.

Les objectifs :

- Donner aux jeunes une place et un rôle dans la vie de la cité
- Valoriser, responsabiliser et donner confiance aux jeunes
- Consolider et/ou développer les liens de proximité entre les jeunes des différents quartiers de la ville.
- Développer des partenariats avec les associations

Les actions :

- Réalisation de la Fête des city stades : contribue à consolider les liens de proximité entre les jeunes des différents quartiers de la ville, développer la pratique sportive de loisirs « autonome » sur les différents sites des city stades et mettre en œuvre des actions sportives en lien avec les jeux olympiques et le label « Saint-Orens terre de jeux 2024.
- Participation d'EPSO à la semaine des Arts au Lycée.
- Réflexion autour de la création d'un Tremplin des jeunes talents : promouvoir les talents via l'expression artistique telle que le théâtre de rue/ slam/ danse / musique / vidéographie/ photographie et les arts numériques.
- Réflexion autour de la création d'un Festival de la jeunesse : utiliser les supports artistiques comme moyens de communication pour véhiculer les messages de sensibilisation portés par les jeunes publics : actions relatives au développement durable ; manifestation relatives aux droits de l'enfant ou encore Inclusion et handicap "ensemble avec nos différences".

L'engagement & la citoyenneté

Les objectifs :

- Offrir aux jeunes la possibilité de participer activement à la vie de leur commune ; de découvrir et de s'éveiller à la citoyenneté en leur donnant les outils nécessaires et les mobiliser.
- Développer leur expression, leur écoute des autres, la concertation, le dialogue et les échanges avec les représentants institutionnels ;
- Entreprendre des projets qui leur tiennent à cœur sur la commune

Les actions :

- Création d'un Conseil Municipal des Jeunes en Septembre 2022
- La bourse au projet Jeune
- BAFA Citoyen & permis de conduire citoyen
- Service civique : Arrivée d'un service civique au service jeunesse/ inclusion en Août 2022.
- Service National Universel : Accompagner les jeunes dans leur engagement citoyen en ouvrant des missions d'intérêt général
- Participation des Lycéens à la cérémonie des nouveaux électeurs

- Prévention et secours civiques de niveau 1 (psc1)

La coopération internationale

Les objectifs :

- Volonté de recevoir et accueillir des jeunes d'autres territoires
- Accompagner et aider les jeunes à s'investir dans des projets internationaux.
- Mobiliser et faire participer les jeunes dans la construction des projets de coopération internationale : l'IJ définit leurs envies, les aide dans la définition de leurs besoins et les accompagne dans la mise en œuvre de leur projet.

Les actions :

- Réalisation d'un questionnaire pour les 3èmes, 2nde, 1ère et étudiants.
- Créer un groupe de travail pour élaborer un projet de coopération internationale répondant aux attentes des jeunes saint-orennais.

Sensibilisation aux enjeux et aux risques sociétaux

Les Objectifs :

- Maintenir en permanence des actions éducatives de prévention : santé, alimentation, sécurité routière, l'insertion, conduites à risques, alcool, drogues et dépendances.
- Réaliser ce volet avec et par les jeunes.

Les actions :

- Mettre en place le dispositif de la CAF : Promeneur du net
- Créer un groupe de jeunes formés dans la sensibilisation aux conduites à risques
- Intervention de l'IJ au bal de promo : sensibiliser les jeunes par le biais de leurs paires via un collectif.
- Mettre en place un théâtre Forum : utiliser le théâtre pour ouvrir le dialogue sur les sujets autour de la sexualité, des conduites à risques, du harcèlement et des violences.
- Contribuer au fonctionnement du « Pass Karaté »
- Participation de l'IJ dans les remobilisations des collégiens et entretiens individuels pour les lycéens
- Mener des actions de sensibilisation sur la santé et l'alimentation.

Le Conseil Municipal des Jeunes

Le service jeunesse a la volonté de faire participer les jeunes dans la vie de la cité.

L'info Jeunes mobilise les jeunes dans l'engagement de la vie démocratique, associative et sociale de la commune.

Le CMJ a pour objectifs de permettre aux jeunes collégiens de Saint Orens d'appréhender, d'une façon ludique les institutions et la démocratie et d'offrir aux jeunes la possibilité de participer activement à la vie de leur commune ; de découvrir et de s'éveiller à la citoyenneté ; en leur offrant un espace où ils peuvent:

- Développer leur expression, leur écoute des autres dans le respect des différentes idées exposées
- Développer leur réflexion, la concertation, le dialogue et les échanges avec les représentants institutionnels ;
- Instaurer et développer le dialogue intergénérationnel ;
- Entreprendre des projets qui leur tiennent à cœur sur la commune et bénéficier d'un accompagnement dans la mise en œuvre et la réalisation de ceux-ci.
- Etre mis en situation en tant qu'élue (e)

- Comprendre le rôle et les champs d'action qui leur incombent.

La création d'un lieu Jeunesse au sein du Parc Massot

Les acteurs qui interviennent auprès des jeunes font état de certaines difficultés concernant les locaux destinés à les accueillir. Au sein de Mix'Ados, le local mis à disposition est trop petit et ne répond pas à la demande actuelle. Cet espace qui propose des activités et qui vise à accompagner les adolescents dans leur quête d'autonomie ne permet pas de les accueillir durant l'été et de s'approprier un lieu unique. Par conséquent, les jeunes ne peuvent pas s'approprier le lieu dans le temps ; l'appropriation d'un lieu sur le long cours est un besoin fort chez les jeunes.

Les objectifs de ce lieu sont :

1. Identifier un lieu unique et visible destiné aux jeunes et créer une transversalité des acteurs jeunesse.
2. Créer un lien étroit et quotidien entre tous les acteurs de la jeunesse : redonner de la visibilité aux acteurs et leur permettre d'organiser des actions en faveur de la jeunesse.

Le lieu jeunesse dans le Parc Massot répond aux éléments suivants :

- La localisation géographique qui correspond aux besoins et aux attentes des jeunes avec un lieu central et à proximité des transports et des commerces
- La nécessité de proposer un espace correspondant aux ambitions de la politique jeunesse.
- Un espace extérieur, intéressant pour les jeunes, ombragé et sécurisé
- Donner vie à cette demeure et son parc
- Proche des habitations et des logements collectifs, lieu où se trouve la jeunesse
- Le développement de projets sur des thématiques multiples (intergénérationnelles, environnementales, économiques, parentalité) pourra être réalisé.

Ce lieu Jeunesse permettra d'optimiser la cohérence entre les partenaires et les actions existantes et de proposer des espaces adaptés à l'Accueil de Loisirs.

Mix'Ados et l'Information Jeunesse occuperont à temps plein ce lieu et certaines permanences comme celles de l'éducateur ou de l'Espace Ecoute Parents pourront également y être réalisées.

4- La Parentalité et l'Education

Sur le champ de l'éducation, plusieurs enjeux majeurs ressortent : l'accompagnement à la parentalité, l'implication des parents et l'amélioration de la cohérence éducative entre les acteurs de l'éducation en adaptant l'offre aux besoins évolutifs. Sur le champ de la parentalité, les acteurs constatent un besoin de plus en plus prégnant d'accompagner les parents dans l'éducation de leurs enfants et une augmentation forte des demandes des parents. Les problématiques évoquées sont particulièrement celles de la relation avec les institutions qui a été impactée par la pandémie mondiale, le maintien d'une cohérence éducative face à l'évolution des familles (familles en situation de précarité, composition familiale qui évolue, l'accueil de l'enfant porteur de handicap) et de la gestion de l'usage des outils numériques par les enfants et les jeunes. Cependant, les parents sont difficiles à mobiliser, d'autant plus lorsqu'on les invite à des événements qui portent sur des sujets sérieux ou graves. Les événements festifs et conviviaux sont à privilégier, ce qui suppose une posture d'animateur attentif et à l'écoute.

Chiffres clés

La population totale (source : INSEE, recensement de la population et état civil) :

- 16.1% : En 2018, la monoparentalité concerne 16.1% des familles avec enfant, soit 606 ménages.
Une augmentation de 1.5 points depuis 2013 soit 95 familles de plus.
- 4 points de pourcentage de plus : Augmentation du nombre de familles avec enfant entre 2017 et 2020.

La population des allocataires (source : CAF) :

- 468 : Nombre de familles concernées par la monoparentalité en 2020 (343 en 2017).

Les structures de la parentalité et de l'éducation (source : fiches structure évaluation) :

- Une diminution du nombre de familles (de 1115 en 2018 à 62 en 2021) et du nombre d'enfants accueillis au sein du LAEP (de 166 en 2018 à 81 en 2021).
- Une diminution du nombre d'enfants par séance (de 11.19 en 2018 à 4.47 en 2021) et du nombre de parents par séance au sein du LAEP : de 9.48 en 2018 à 3.95 en 2021.
- Une augmentation du nombre d'élèves dans les écoles :
 - De 385 à 438 élèves en école maternelle de 2018-2019 à 2021-2022.
 - De 723 à 783 élèves en école élémentaire de 2018-2019 à 2021-2022.
- Une augmentation de la fréquentation du temps périscolaire: de 308 171 heures réelles en 2018 à 355 293 heures réelles en 2021 pour l'élémentaire et de 181 365 heures réelles en 2018 à 206 530 heures réelles en 2021 pour la maternelle.

Acteurs principaux

| | |
|--|---|
| Direction de l'éducation | 93 agents titulaires répartis comme suit (Juin 2022) : <ul style="list-style-type: none">● 28 agents titulaires en Petite Enfance● 3 agents pour le Guichet famille● 40 agents titulaires pour l'Enfance Scolaire et Jeunesse● 21 agents titulaires en restauration (dont 2 CDD) |
| Guichet famille | Mis en place début 2016 Reçoit les familles et orient les administrés sur les autres structures du territoire Propose un Dossier Unique d'Inscription pour les familles Dématérialisation du paiement avec l'outil AGORA |
| LAEP (Lieu d'Accueil Parents Enfants) | Espace de jeu et de rencontres Parents et enfants de 0 à 6 ans Ouvert le lundi et jeudi de 9h à 11h30, et le samedi de 9h30 à 12h |
| CAF | Permanence assurée le mardi toute la journée au CCAS |
| 3 groupes scolaires | Catala, Corail et Henri Puis |
| 2 collèges | Jacques Prévert et René Cassin |
| 1 lycée | Pierre-Paul Riquet |
| L'association l'Amicale laïque | Association qui gère en DSP les CLAE (ALSH périscolaires) des 3 groupes scolaires, le CLSH le mercredi pour les maternelles et élémentaires, le CLSH des vacances scolaires, ainsi que l'espace jeune Mix'Ados et les CLAS dans les écoles élémentaires et aux collèges. |
| Associations de parents d'élèves | FCPE (Fédération des Conseils de Parents d'Élèves) et ALISO (Association des Listes Indépendantes de Parents d'Élèves) |

| | |
|---------------|--|
| Autres | Tous les acteurs présentés dans les parties petite enfance, enfance et jeunesse, non cités dans ce tableau |
|---------------|--|

Un besoin de poursuivre l'accompagnement à la parentalité et de favoriser l'implication des parents dans la vie de leur enfant et de leur jeune

Lors des groupes de travail pour évaluer le PEdT 2018-2021, il a été soulevé par les acteurs éducatifs du territoire que la pandémie mondiale a renforcé les difficultés de mobiliser de nouveaux parents afin qu'ils s'impliquent dans la vie de leur enfant et de leur jeune. Le protocole sanitaire a considérablement réduit voire interdit tout moment d'échange, de convivialité ou de rencontre entre les institutions et les parents. Cette distanciation longue a eu un impact considérable sur les relations avec les parents qui se fait ressentir actuellement. Pour autant, toutes les structures éducatives ont réussi, dans la mesure du possible, à maintenir des temps formels et informels pour continuer la relation avec les parents malgré tout.

Afin de maintenir ou de créer la relation entre les partenaires éducatifs et les parents, chaque structure met en place des moments d'échanges et/ ou conviviaux afin que les parents puissent trouver leur place dans ces structures et s'impliquer directement au sein de la structure en tant que bénévole ou alors s'impliquer dans la vie de leur enfant en échangeant avec la structure, en participant aux rendez-vous/ réunion, en participation aux évènements ou encore en étant force de proposition. Ce sont souvent les mêmes parents qui s'impliquent. Seul un petit nombre participe aux préparation ou finalisation des activités.

En parallèle dudit constat, les structures constatent une augmentation des demandes des parents, que les familles sont preneuses de ces temps dès que possible, de l'envie d'avoir plus de temps pour créer la relation de confiance avec les familles et que ces dernières ont le besoin d'être rassurées, d'être à l'écoute, que les acteurs éducatifs soient disponibles pour échanger.

Pistes d'actions à développer

- Organiser des actions de sensibilisations au sein des établissements scolaires pour les parents sur la thématique de la parentalité type café des parents : rythme de l'enfant (sommeil, activités...).
- Organiser des temps de rencontre individuelle avec les parents pour échanger avec eux sur la vie dans l'école et le cas échéant sur la situation de leur enfant.
- Réaliser, avec les parents, une charte.
- Créer des évènements en partant des besoins des familles et de leurs enfants (Questionnaire)

Améliorer la complémentarité éducative en adaptant les services aux besoins évolutifs et améliorer la lisibilité de l'offre

Lors du PEdT 2018-2021, les acteurs éducatifs ont mis en place des actions qui tendent à rendre l'offre plus lisible et renforcer la complémentarité éducative. En effet, les guides des parents et des associations ont été créés à destination des familles mis à disposition dans tous les lieux d'accueil ; une réunion de parents pour la rentrée en maternelle s'est créée en lien avec les acteurs éducatifs.

Cependant, si ces actions vont être maintenues dans le PEdT 2022-2025, les acteurs éducatifs souhaitent avoir un retour des familles sur ces actions afin de pouvoir évaluer leur efficacité et adapter ces outils en fonction des besoins des parents.

Les acteurs éducatifs souhaitent poursuivre l'amélioration de la cohérence éducative et de la lisibilité de l'offre en impliquant les parents, en créant des indicateurs de suivi et d'évaluation ou encore en allant à la rencontre des parents via des permanences de service dans les établissements scolaires. En effet, afin de s'assurer que les familles connaissent les dispositifs existants sur la ville des permanences des services au sein des établissements scolaires sont envisagées.

Par ailleurs, la cohérence éducative passe également par la formation régulière des agents d'accueil régulière sur l'évolution des dispositifs de la ville afin qu'ils puissent orienter au plus juste les administrés.

Pistes d'actions à développer :

- Intégrer les nouveaux professionnels
- S'assurer de la bonne connaissance de l'offre des agents d'accueil
- Organiser des temps de rencontre itinérants et réguliers dans les services de la ville avec une thématique spécifique
- Permanences des services dans les établissements scolaires
- Indicateurs communs : créer une base commune, vivante et actualisée régulièrement par tous les acteurs de la communauté éducative
- Simplifier et uniformiser la tarification pour tous les services via le passage au quotient CAF
- Créer un groupe de travail pour mener la réflexion autour de la mobilité sur la collectivité
- Faire corréler les objectifs du PEdT avec ceux de la CTG, des projets éducatifs, du CLAE, et de l'école

5- La veille éducative et le Contrat Local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSP) : deux projets transversaux de part leurs actions et leurs cibles.

La Veille Educative

Depuis 2002, Toulouse Métropole a développé une politique de soutien à la parentalité, puis en 2003, a mis en place la démarche de veille éducative sur son territoire. A ce jour, elle accompagne depuis la démarche de veille entreprise par les communes à plusieurs niveaux :

- Un soutien technique par un chargé de mission ;
- La prise en charge d'Interventions Pluridisciplinaires de Soutien (IPS)

Une participation financière peut être attribuée par Toulouse Métropole aux communes en démarche de Veille Educative en prenant en charge l'intervention de professionnels extérieurs soit pour accompagner les professionnels des cellules dans l'analyse des situations, soit pour de la formation, ou encore pour la mise en œuvre d'actions collectives en direction d'enfants de 2 à 16 ans dont la situation a été évoquée en cellule de veille.

Les objectifs de la veille sont les suivants :

- Identifier les situations de rupture scolaire et/ou sociale des enfants et des adolescents en fragilité
- Mobiliser les partenaires locaux et mettre en cohérence les actions et les dispositifs socio éducatifs
- Organiser une continuité éducative en faveur des jeunes en fragilité, et de leur famille.

Les principes d'intervention pour la mise en place des parcours individuels dans les communes en veille éducative restent identiques :

- Pluralité des acteurs pour une approche globale de l'enfant

- Cellule de veille éducative
- La notion de besoins non couverts et l'articulation avec le droit commun
- La place des parents dans le parcours de l'enfant
- Le respect de la confidentialité, le secret partagé.

La ville de Saint-Orens a créée des cellules de veille éducative en 2008 pour les collèges et en 2012 pour les écoles élémentaires et, enfin, en 2018 pour la Petite Enfance.

Chaque cellule se réunit environ 1 fois par mois.

La cellule de veille éducative porte également des projets pour la ville tel que par exemple le projet « prévention des écrans » qui a eu lieu en 2021 auprès des parents des classes de CM1 et CM2 avec des soirées parents dédiées à l'utilisation des écrans et des temps d'informations autour de la semaine sans écran. Pour 2022, l'objectif est d'élargir aux parents des enfants de maternelle, crèche et collèges.

Pistes d'actions à développer :

- Poursuivre le soutien aux familles avec les « Cafés pédagogiques », et les déployer sur les deux collèges de la ville.
- Poursuivre l'augmentation des cellules « restreintes »,
- Développer le lien avec les associations sportives susceptibles d'accueillir des jeunes en situation de fragilité, en cours de réflexion sur la ville,
- Retravailler le lien de la Veille Educative et du dispositif Réussite Educative du SICOVAL:
- Créer un répertoire avec la carte des acteurs sur le territoire en mentionnant leurs missions très simplement pour être accessible aux familles.
- Poursuivre l'animation de la cellule restreinte pour évoquer les situations nominatives,
- Travailler sur les éléments de langage pour amener les situations
- Réaliser l'édition 2 du projet « prévention sans écran »
- Réaliser les formations des professionnels sur les enjeux de la veille éducative
- Réaliser la formation pour les professionnels sur les enfants ayant des difficultés d'intégration dans un groupe.

Le Contrat Local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)

Le CLSPD est un outil de prévention de la délinquance et de préservation de la tranquillité publique. Ce n'est pas un outil visant à faire de la répression. Le maire est président de droit du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et il est l'autorité de la police municipale.

Il est, également, l'interlocuteur privilégié de la gendarmerie nationale.

Le CLSPD a été créé par le décret du 17 juillet 2002 et consacré par l'article 1 de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance qui le rend obligatoire « dans les communes de plus de 10 000 habitants et dans celles comprenant une zone urbaine sensible »

Le CLSPD doit répondre aux objectifs suivants :

- Lieu actif de partenariat
- Lieu d'écoute et d'information réciproque
- Lieu de constat et de diagnostic
- Lieu de programmation et d'actions

- Lieu de suivi et d'évaluation de situations individuelles dans le respect du secret partagé

Les actions de prévention menées dans le cadre du CLSPD de Saint-Orens:

- **Actions en faveur du développement de la citoyenneté et du lien social**
 - Deux cérémonies par an pour l'accueil des nouveaux arrivants
 - Mise en place de réunion de quartiers (13)
 - Rendez vous informels du Maire
 - Conseil Municipal des Enfants
 - Remise de la carte d'électeur des jeunes majeurs par le Maire
- **Actions de prévention de l'insécurité routière**
 - Vidéos protections
 - Radars pédagogiques
 - Zone 30 km/h dans le cœur de ville à partir du 01.01.2022
- **Action de réinsertion des personnes par la mise en place de mesures alternatives :** Accueil de personne ayant un Travail d'Intérêt Général à exécuter pour éviter une amende ou une peine
- **Actions de sensibilisation et de prévention de l'utilisation des écrans:** Les classes de CM1 et CM2, en lien avec les enseignants, en associant les parents, l'Amicale Laïque, l'Espace pour Tous, la Médiathèque, L'école de Musique
- **Action de lutte contre le décrochage scolaire et de prévention de la délinquance avec les collèges de la commune:**
 - Mise en place de mesures de remobilisation alternative à l'exclusion
 - Incrire le comportement de l'élève-auteur dans une dynamique constructive de responsabilisation
 - Favoriser le développement d'une image positive de soi

Pistes d'actions à développer :

- Rédiger la stratégie nationale 2022-2026

IV – ELEMENTS DE DIAGNOSTIC SELON LA TRAME PROPOSEE

1- Enfants recensés sur le territoire / enfants scolarisés :

| | | 0-3 ans | 3-6 ans | 6-11 ans | 11-15 ans | 15-18 ans |
|------|---|---------|---------|----------|--|-----------|
| 2018 | Nbre d'enfants recensés sur le territoire (données INSEE de 2018) | 315 | 345 | 633 | 561 | 572 |
| | Nbre d'enfants « scolarisés » sur le territoire (données 2018) | 117 | 385 | 723 | Collège R.CASSIN : 634 dont 407 Saint-Orennais Collège J. PREVERT 700 dont 143 Saint-orennais | |
| 2021 | Nbre d'enfants « scolarisés » sur le territoire (données 2018) | | 438 | 783 | Collège R.CASSIN : 638 élèves Collège J. PREVERT : 709 élèves | 915 |

La commune de Saint-Orens continue à voir sa population s'accroître au fil des années.

Une évolution significative est visible entre 2018 et 2021 sur l'ensemble des tranches d'âge susvisées :

- Pour la tranche d'âge 0-3 ans : En 2021 la commune a enregistré 131 naissances et compte 370 enfants de 0 à 3 ans. Pour répondre aux besoins de modes de garde des familles, entre 2017 et 2020, trois nouvelles crèches privées se sont ouvertes et une 4ème ouvrira ses portes au mois de Septembre
- Pour la tranche d'âge 3-6 ans : 53 enfants supplémentaires ont été scolarisés dans l'un de nos trois groupes scolaires entre la rentrée 2018 et celle de 2021.
- Pour la tranche d'âge 6-11 ans : entre 2018 et 2021, la collectivité comptabilise 60 enfants supplémentaires.

| | 2018-2019 | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 |
|-----------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Nombre d'élèves du primaire | 1108 | 1106 | 1177 | 1221 |
| Nombre Maternelle | 385 | 409 | 422 | 438 |

| | | | | |
|---|-----------------------------|---------------------------|---------------------------|--------------------------|
| Nombre Elémentaire | 723 | 697 | 755 | 783 |
| Nombre de dérogation | 159 dont 115 Toulousains | 124 dont 87Toulousains | 106 dont 61Toulousains | 87 dont 42Toulousains |
| Nombre ouverture et fermeture de classe | 3 classes Elém | 1 fermeture Elém | 2 classes Mater | 2 classes Elém |

Cette évolution s'explique par l'évolution démographique et l'augmentation du nombre de logement livrés sur la collectivité ces dernières années. En effet, entre 2014 et 2019 la population a augmenté de 9.6 % passant de 11 581 habitants à 12 696 habitants en 2019. Cette augmentation a vocation à se poursuivre en raison de la livraison de 566 logements entre 2018 et 2021.

2- Etablissements d'enseignement scolaire du territoire (publics et privés sous contrat) :

| En 2022 | Ecole maternelles | Ecole élémentaires | Ecole primaire (maternelle + élémentaire) | Collèges | Lycée |
|-----------------------------------|-------------------|--------------------|---|--|-------|
| Nombre d'établissements scolaires | 3 | 3 | 3 | 2 | 1 |
| Nombre de classes | 16 | 31 (1 ULIS) | 47 | 23 classes à J. PREVERT 25 classes à R.CASSIN | |

Au sein des trois groupes scolaires, la commune a connu une augmentation significative du nombre de classe entre les rentrées 2018-2019 et 2021-2022:

- Ouverture de 4 classes en élémentaire
- Ouverture de 2 classes en maternelle

2-1. Perspectives d'évolution de la population scolaire entre 2021 et 2026 (date de mise en œuvre du 4ème Groupe Scolaire)

| | 2021-2022 | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 |
|-------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Maternelles | 438 | 415 | 425 | 427 | 451 |

| | | | | | |
|----------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Elémentaires | 783 | 745 | 750 | 755 | 717 |
| Nombre moyen d'enfant/ an | | 33 | 33 | 33 | 33 |
| Total | 1221 | 1193 | 1208 | 1215 | 1201 |

Sur le mandat 2020-2026, l'ouverture d'un 4^{ème} groupe scolaire à la zone du Tucard est prévue pour la rentrée scolaire 2025 dans l'objectif également d'alléger les classes des trois groupes scolaires existants.

3- Transformation prévue des modes d'accueil entre 2022 et 2025

Il y a eu des changements entre 2018 et 2021 sur l'organisation du mercredi après la classe.

Pour les maternelles : cantine + accueil de loisirs géré par l'Amicale Laïque au sein des écoles. A noter, l'augmentation des effectifs.

Pour les élémentaires : cantine et maintien désormais dans chaque école des enfants. Avant, les enfants après le déjeuner à la cantine de leur école, prenaient le bus et partaient pour le Centre de Loisirs la Caprice situé à Escalquens.

Pour 2022-2025, la collectivité a vocation à maintenir ce même rythme sur l'organisation du mercredi avec des horaires identiques donc il n'y aura pas de transformation notable à soulever. Des associations du territoire et les services de la ville tels que la médiathèque ou l'école de musique continuent d'intervenir au sein des écoles afin de faire découvrir aux enfants des activités.

4- Articulations NAP – ALAE :

Parents, écoles, ALAE, ALSH, associations, acteurs de l'éducation populaire, de l'accompagnement à la scolarité, de la réussite éducative, du médicoéducatif, de l'orientation, etc. Les partenaires éducatifs ont des spécificités qui les distinguent. Cette diversité est une richesse dès lors qu'elle est identifiée, comprise et acceptée par chacun des acteurs. La complémentarité des approches permet d'élargir la palette des regards portés sur l'enfant ou le jeune et aide celui-ci à trouver sa place, à construire sa personnalité, à s'épanouir.

Il est recherché : l'articulation des activités éducatives proposées en périscolaire avec les projets mis en œuvre sur le temps scolaire, et leur cohérence.

Pendant les 3 heures « libérées » par la réforme, les collectivités ont été incitées à organiser des activités : les « nouvelles » activités périscolaires (NAP).

Au sein des trois groupes scolaires de la commune de Saint-Orens, les NAP sont entièrement intégrées dans la programmation de l'ALAE et dans son projet pédagogique, et placées sous la responsabilité du directeur de l'ALAE. Ces nouvelles activités ont alors permis d'enrichir l'offre d'activités préexistantes dans l'ALAE, sans faire l'objet d'une communication spécifique en tant que « NAP ». En effet, le projet pédagogique ALAE englobe le temps périscolaire et le temps en parallèle de l'APC.

Enfin, concernant la règlementation et régime juridique d'accueil des enfants dans le temps ALAE, au sein des trois groupes scolaires les NAP sont organisées sous la responsabilité d'un ALAE et le taux d'encadrement reste le même sur tous les temps ALAE.

Le PEdT influe-t-il sur le projet pédagogique de l'ALAE ?

Les objectifs des PEdT précédents (2014-2017/ 2018-2021) comme ceux du PEdT 2022-2025, ont été réalisés avec l'ensemble des acteurs éducatifs dont l'Amicale Laïque, délégataire de service public en charge du périscolaire sur la commune. Sur le PEDT 2018-2021, l'Amicale Laïque a participé pleinement à la réalisation d'actions répondant aux objectifs préalablement fixés.

En effet, dans le cadre de l'objectif 3 du PEdT 2022-2025 « *Sensibiliser, accompagner et coéduquer les enfants, les jeunes et les familles aux enjeux sociétaux* » : les thématiques choisies comme prioritaires (numérique, l'environnement, la santé, les violences et la pratique sportive) sont les mêmes que celles qui apparaîtront dans le projet pédagogique de l'ALAE.

5- Modalités d'inscription des enfants aux nouvelles activités périscolaires proposées (hors activités préexistantes de l'ALAE)

Dans les écoles de Saint-Orens les inscriptions à chaque activité s'effectuent :

- Différemment selon la fréquence et la durée du parcours proposé
- Certaines activités peuvent se faire via une inscription annuelle

En fonction des activités, l'enfant va pouvoir « consommer » l'activité et partir lorsqu'il le souhaite. En revanche, pour d'autres activités, qui s'inscrivent dans un cycle, l'engagement de l'enfant est nécessaire. Cela signifie qu'il doit aller jusqu'au bout du parcours proposé et qu'il ne peut arrêter l'activité sauf cas très exceptionnel.

Dans ce cas, les parents sont informés de l'inscription de l'enfant à l'activité, de la fréquence et des horaires afin qu'ils ne viennent récupérer l'enfant qu'une fois l'activité terminée.

5.1. Qualité des activités périscolaires et extrascolaires proposées

En raison du contexte sanitaire, les activités périscolaires et extrascolaires ont été réellement impactés. En effet, l'impossibilité de brasser les enfants, de réaliser des activités à l'intérieur ou l'interdiction de faire des activités ont empêché la réalisation de beaucoup d'activités et ont fortement réduit l'intervention des associations locales dans les écoles ces deux dernières années.

Pour autant, dès la rentrée de Septembre 2021, tout en respectant les protocoles Covid en vigueur, des activités variées et diversifiées ont été proposées aux élèves, sans distinction d'âge et de genre, et 8 associations locales sont venues compléter l'offre périscolaire proposée par l'Amicale Laïque :

- Altidance
- Phil'orens
- Text'orens
- Médiathèque communale
- FOOT
- Rollers
- So'BAD Badminton

La collectivité souhaite poursuivre dans cette dynamique et a vocation à accroître le nombre d'intervenants sur le temps périscolaire entre 2022 et 2025.

En général, une progression de l'enfant dans la pratique de l'activité est prévue au fur et à mesure du cycle sans qu'elle soit attendue ou exigée.

Outre les interventions sur le temps périscolaire, la collectivité souhaite développer des projets communs avec les écoles en leur proposant des activités, organisées par la ville, autour d'une thématique portée dans le cadre du PEdT 2022-2025 : le sport. Pour ce faire, l'animateur sportif de la ville intervient au sein des écoles et du CSH pour proposer des parcours sportifs aux élèves en vue des Jeux Olympiques Paris 2024. Tout au long de l'année, des initiations aux sports olympiques seront proposées pour que les enfants puissent découvrir lesdits sports et, en parallèle, la collectivité et l'école sensibilisent les enfants aux valeurs Olympiques (respect, excellence, amitié) et aux sports paralympique (rugby fauteuil, rencontre d'athlètes en situation de handicap).

Concernant la qualité des activités périscolaires, des retours sont effectués notamment aux conseils d'école. Les associations de parents d'élèves sont informés des projets de l'Amicale Laïque et des activités proposées.

Par ailleurs, les associations de parents d'élèves ont été associées à la réflexion des objectifs et actions pour le PEDT 2022-2025 et une des actions consiste à la réalisation fréquente de questionnaire destiné aux enfants, aux parents, aux intervenants, aux enseignants, aux animateurs pour connaître les besoins de la collectivité et pouvoir offrir une offre cohérente avec les besoins.

Enfin, pour les activités extrascolaires, depuis 2020, la collectivité propose aux habitants un centre de loisirs pour toutes les vacances scolaires et lorsque ce dernier ferme ses portes, la ville prend le relais en organisant une semaine sportive (cf p 32)

5.2. Les nouvelles activités proposées pour les 11-25 ans dans le PEdT 2022-2025

Pour les 11-17 ans:

Sur la collectivité deux acteurs interviennent en faveur des 11-17 ans :

- Mix'Ados
- L'information Jeunesse

Les membres de l'Espace Jeunes de Mix'Ados et de l'Information Jeunesse ont participé à tous les groupes de travail du PEdT 2022-2025. Par conséquent, les thématiques que Mix'Ados et l'Information Jeunesse vont travailler avec les jeunes sont similaires à celles fixées dans le nouveau PEdT afin de permettre une cohérence éducative et une harmonisation des thématiques travaillées par tous les acteurs éducatifs du territoire.

Par exemple, l'accompagnement à l'utilisation du numérique par le biais de l'éducation au numérique ; rendre les jeunes acteurs ; travailler autour de la notion du vivre ensemble/ du respect/ du collectif/ de la solidarité ou encore l'accompagner des jeunes dans la réalisation de projet sont des notions présentes tant dans le projet de l'Espace Jeunes, de l'Information Jeunesse que du PEdT 2022-2025.

Pour les 18-24 ans:

Le projet jeunesse a été présenté dans la rubrique Jeunesse (cf p36)

Dans le projet Jeunesse qui concerne les 11-24 ans et le nouveau PEdT les objectifs sont identiques ainsi que les actions à mettre en œuvre pour pourvoir les atteindre.

En effet, pour répondre à l'objectif « Accompagner, soutenir et favoriser l'implication des enfants et des jeunes à la vie locale » les actions qui seront mises en œuvre entre 2022-2025 seront en partie :

- Améliorer la communication aux enfants et aux jeunes
- Accompagner les enfants et les jeunes dans le développement à l'autonomie, à la responsabilisation et à l'engagement via des actions (Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes, chantiers jeunes, service civique, BAFA citoyens ...).

- Développer le lien et associer les associations locales dans la création des projets
- Créer une instance et/ou outils de concertation pour recenser les besoins et/ ou envies des jeunes.
- Mettre en place un Pass à destination des enfants et des jeunes
- Créer un lieu Jeunesse et mettre en œuvre le projet jeunesse

Par ailleurs, du 3ème objectif du PEdT « *Sensibiliser et accompagner les enfants, les jeunes et les familles aux enjeux sociétaux* » va découler les actions suivantes à destination des jeunes de l'Information Jeunesse (11-24 ans) :

- Accompagner les jeunes vers une meilleure utilisation du numérique
- Organiser des actions autour des valeurs de l'Olympisme (Terre de jeux)
- Accompagner et rendre acteur les jeunes dans le domaine de la prévention
- Travailler en collaboration avec le CLSPD et l'Education Nationale pour construire des actions de prévention sur la thématique des violences

Globalement, l'offre d'activité de loisirs, culturelles, sportives, etc. pour les enfants/jeunes habitant est riche. En effet, 89 associations sont enregistrées sur la commune sur les thèmes de l'animation (13 associations), la culture (17 associations), l'enfance (2 associations), l'environnement (15 associations), la jeunesse (3 associations), la solidarité (14 associations), l'associations de quartier (2 associations) et le sport (40 associations).

A ce jour, il y a 260 élèves accueillis à l'école de musique et 2 848 inscrits à la médiathèque en 2021 dont 981 enfants.

Par ailleurs, la collectivité a expérimenté en 2021, un Pass Karaté dont l'objectif est de faire découvrir, pendant un an, aux enfants, âgés de 6 à 18 ans et sous condition financière, la discipline du karaté à raison d'un cours d'une heure tous les vendredis.

6. Tarification prévue :

| | Gratuit | Tarification modulée | Tarif unique | Ce type d'accueil n'est pas proposé |
|---|---------|----------------------|--------------|-------------------------------------|
| Heures libérées par la réforme (NAP en général ou toutes les NAP) | | | | X |
| Certaines activités pendant les heures libérées par la réforme (certaines activités ou NAP particulières) | | | | X |
| ALAE en dehors des 3 heures libérées par la réforme | | X | | |
| Garderie en dehors des 3 heures libérées par la réforme | | | | |

| | | | | |
|---|--|---|--|--|
| Accueil de loisirs du mercredi matin | | X | | |
| Accueil de loisirs du mercredi pause méridienne | | X | | |
| Garderie du mercredi matin | | | | |
| Garderie du mercredi pause méridienne | | | | |
| Accueil de loisirs du mercredi après 14h | | X | | |
| Garderie du mercredi après 14h | | | | |

Jusqu'au mois de Septembre 2022, la tarification pour le périscolaire (pas de distinction tarifaire pour les NAP car elles sont complètement intégrées dans le périscolaire) est basée sur l'avis d'imposition des familles. A partir de la rentrée 2022, la collectivité a fait le choix de calquer ses tarifs sur les quotients familiaux CAF afin d'uniformiser au sein de la collectivité les différentes régies. Les objectifs de cette nouvelle tarification sont :

- Simplifier le système de tarification
- Intégrer la loi Egalim dans les tarifs de restauration
- Rendre les tarifs plus équitables, plus transparents et plus cohérents.

Cependant, à ce jour, la collectivité n'est pas en mesure de savoir l'impact de la grille tarifaire sur le périscolaire car nous n'avons pas interrogé les familles à ce sujet. Cependant, dans les objectifs du PEDT 2022-2025, la communauté éducative souhaite mettre en place des indicateurs.

Du fait de sa mise en place en Septembre 2022, l'absence d'indicateur ne permet pas à la collectivité de savoir si la tarification a un impact sur la fréquentation du CLSH. Au même titre, que pour le temps périscolaire, un retour des familles sur l'extrascolaire sera également effectué dans le nouveau PEdT.

7. Accessibilité

L'ensemble des lieux d'accueil des enfants sont accessibles aux enfants en situation de handicap et les activités proposées, périscolaires et extrascolaires, sont ouvertes à tous les enfants notamment ceux en situation de handicap.

Dans les écoles des Auxiliaires de Vie Scolaire sont présentes sur le temps scolaire ainsi que sur le temps méridien.

8. Les dispositifs présents sur le territoire en 2022

| Existant en 2022 | En projet pour 2022-2025 |
|------------------|--------------------------|
|------------------|--------------------------|

| | OUI | NON | OUI | NON |
|--|------------------------|-----|-----|-----|
| Convention Territoriale Globale (CTG) | X | | | |
| Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) | X | | | |
| En dehors du CLAS, autres dispositifs contribuant à la parentalité (LAEP, REAAP, médiation familiale, espace de rencontre, etc.). Lesquels ? | X (LAEP, REAAP) | | | |
| Contrat de Ville | | X | | |
| Dispositifs relevant de la Réussite Educative (PRE, cellule de veille, etc.) | X (Cellule de Veille) | | | |
| Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) | | X | | |
| Contrat Local ou Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD ou CISPD) | X (CLSPD) | | | |

9. Evolution des ressources matérielles du territoire

La municipalité poursuit son mandat 2020-2026 en plaçant les enfants et les jeunes au cœur de leur politique. Pour ce faire, outre les actions présentées dans le projet jeunesse et les dispositifs existants, de nouvelles ressources matérielles sur le territoire vont être créées pour eux.

En effet, durant le PEdT 2022-2025, 3 nouveaux lieux vont être construits :

- Un 4ème groupe scolaire est prévu pour la rentrée 2025 dans le quartier du Tucard
- Un lieu Jeunesse en cœur de ville
- Une nouvelle salle pour le CLAE au sein du groupe scolaire du Corail

| Nouveaux équipements prévus entre 2022 et 2025 | Pour tous les enfants et les jeunes | Ou pour une tranche d'âge ciblée : cocher et préciser laquelle | Remarque éventuelle |
|--|-------------------------------------|--|---------------------------------|
| Nouvelle école | | 3-11 ANS | Nouveau Groupe Scolaire en 2025 |
| Nouvelle classe | | | |
| Nouvelle salle polyvalente | | | |

| | | | |
|---|-------------|---|---------------|
| Nouvelle salle ALAE | | Elémentaire d'une école | Nouveau local |
| Nouveau centre de loisirs extrascolaire (ALSH) | | | |
| Nouvelle bibliothèque | | | |
| Nouvelle ludothèque | | | |
| Nouveau gymnase | | | |
| Nouveau city-stade (ou city-parc) | | | |
| Nouveau musée | | | |
| Nouveau jardin public | Parc Massot | | |
| Autres : | | Nouveau local pour la Jeunesse de 11-24 ans | |

Au sein des trois groupes scolaires de la collectivité, les équipes d'animation pour le temps périscolaire rencontrent des difficultés liées aux locaux trop exigus. En effet, depuis l'allongement du temps périscolaire suite à la réforme de 2013 sur les rythmes scolaires, le nombre d'enfants concernés par le périscolaire ainsi que sa durée n'a fait qu'augmenter. En parallèle, des ouvertures de classe ont également eu lieu et donc des espaces initialement affectés pour le CLAE ont été réaffectés pour le temps scolaire.

Par ailleurs, le travail des équipes d'animation a été bouleversé par la pandémie mondiale mais elles ont su s'adapter et assurer le maintien des conditions périscolaires en respectant les protocoles en vigueur.

Pour répondre à ce nécessaire besoin de place, la collectivité va mettre à disposition une salle CLAE à proximité du groupe scolaire du Corail qui redonnera de l'espace aux enfants sur le temps périscolaire.

Par ailleurs, au quotidien, les écoles et l'Amicale Laïque, délégataire du service public, mutualisent les locaux des écoles notamment pour les salles d'activité qui sont à la fois utiliser par l'école et le CLAE. La pandémie mondiale a obligé, pour respecter les protocoles, de prendre le goûter dans les classes et ainsi mutualiser les lieux sur tous les temps. Les équipes enseignantes et d'animation ont fait preuve d'une véritable capacité d'adaptation en faveur des enfants pour qu'ils puissent être accueillis dans des conditions les plus optimales malgré la crise sanitaire.

De plus, la mutualisation des salles de classe se fait également pour le temps d'étude assuré par le CLAE.

Outre la mutualisation des locaux dans les écoles, des salles municipales sont également mises à disposition tant pour l'école que pour le temps périscolaire afin de permettent aux équipes enseignantes et d'animation de réaliser les activités de leur choix. Par exemple, à proximité de l'école Henri Puis, le CLAE comme l'équipe enseignante bénéficient de créneaux dédiés au sein de l'Espace Lauragais. Il en est de même pour l'école Catala qui bénéficiera de nouveau du château Catala et de sa halle (une fois les travaux terminés). Enfin, l'école du Corail aura la Maison Diocésaine, une fois les travaux d'aménagement effectués.

La mutualisation se poursuit également pour le matériel sportif et de motricité entre les écoles et la commune. En effet, depuis 2022, les écoles maternelles de la commune ont décidé de mettre en commun le matériel de motricité et/ou sportifs à disposition des écoles au sein d'un local dédié à la Maison des Activités Multidisciplinaires. Cette mutualisation permet à chaque école de pouvoir bénéficier d'un plus grand nombre de matériel et d'éviter de porter tout le matériel à chaque déplacement.

10. Evolution des ressources humaines du territoire

Recrutement de nouveaux personnels :

En 2021, 4 nouvelles arrivées au sein de la direction de l'Education :

- Directrice de l'Education
- Responsable du service Cuisine Centrale
- Responsable du service Enfance, Jeunesse, Education
- Animateur Jeunesse et référent de l'Information Jeunesse et du Conseil Municipal des Jeunes

| | Non | Oui | Si oui, nombre de personnes à recruter | Remarques éventuelles (types de contrats, temps partiels, etc.) |
|--|-----|-----|---|--|
| Coordonnateur de PEdT | | X | | Une nouvelle coordinatrice arrivée en 2021 |
| ATSEM | X | | | |
| ETAPS (éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives) | X | | | |
| Agents de garderie | X | | | |
| Agents d'animation | | X | | Pour assurer le taux d'encadrement |
| Intervenants occasionnels | | | | |
| Accompagnateurs dans les transports scolaires | | X | | 2 accompagnateurs pour les transports scolaires |
| AESH, AVS, AVL | | | | |

Augmentation ou diminution du temps de travail de personnels déjà en poste en 2022 :

| | Non | Oui | Si oui, nombre de personnes dont le temps de travail va évoluer (préciser) | Remarques éventuelles (nombre d'heures supplémentaires chaque semaine, ou baisse du volume horaire des contrats, etc.) |
|--|-----|-----|--|--|
| Personnels administratifs de la mairie | X | | | |
| Coordonnateur de PEdT | X | | | |
| ATSEM | X | | | |
| ETAPS (éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives) | X | | | |
| Agents de garderie | X | | | |
| Agents d'animation | X | | | |
| Intervenants occasionnels | X | | | |
| Accompagnateurs dans les transports scolaires | X | | | |
| AESH, AVS, AVL | X | | | |
| Autres (précisez) | X | | | |

Les personnes au contact des enfants et des jeunes dans le cadre du PEdT vont bénéficier de formations spécifiques

Depuis 2021, les agents des écoles, dans le cadre de la Veille Educative, bénéficient de formations spécifiques pour les sensibiliser au fonctionnement de la Veille Educative, à l'intérêt de la Veille Educative et plus globalement sur « l'enfance en danger et le risque de danger ».

Par ailleurs, courant 2022, une formation spécifique destinée aux professionnels éducatifs de la collectivité va être organisée sur le repérage, l'accompagnement et l'intégration dans un groupe des enfants ayant des besoins spécifiques.

11. Liens avec les Familles

Pour les activités périscolaires et extrascolaires, les modalités d'informations des familles sont les suivantes :

- Panneaux d'affichages dans les lieux publics
- Affiches
- Portes ouvertes
- Soirées des parents
- Courriels
- Site internet de la ville
- Guide des parents pour présenter les structures
- Article dans le magazine municipal le Mémo'rens le cas échéant

Afin de compléter la communication aux parents des questionnaires leur seront envoyés afin d'avoir leur avis/ retours sur la qualité des services rendus à la population.

En dehors de l'information aux parents, l'implication des parents est recherchée à travers l'organisation de diverses manifestations. Pour autant, le constat partagé par les équipes enseignantes et d'animation sur la ville est qu'il est de plus en plus difficile de mobiliser les parents depuis la crise sanitaire.

En effet, en raison de la pandémie mondiale, l'implication des parents a été nécessairement extrêmement limitée étant donné l'arrêt d'un certain nombre d'actions. Cela dit, l'ensemble des structures a essayé, dans la mesure du possible, de garder le lien avec les familles via les rencontres individuels, des panneaux d'affichages permettant de montrer ce que vit l'enfant sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire ou encore, lorsque l'actualité sanitaire le permettait, des soirées/ évènements avec les parents.

A ce jour, tout en respectant le protocole sanitaire, les manifestations ont pu reprendre dans leur globalité. Pour que celles-ci puissent fonctionner, l'association de l'Amicale Laïque a besoin de la participation des parents notamment pour les aider dans l'organisation d'évènements (Carnaval, Fête des enfants, Grand jeu du mois thématique), pour participer à l'organisation des manifestations (préparation du repas pour la Fête des enfants, encadrement du carnaval) ou encore pour s'impliquer dans le fonctionnement même de l'association en intégrant le Conseil d'Administration qui se réunit 4 fois par an.

Pour les activités extrascolaires et dans le cadre de la parentalité, l'implication des parents est sollicitée en dehors de l'école notamment par l'Espace Jeunes de Mix'Ados où les parents peuvent participer aux différents temps proposés (réunion d'information sur les séjours, soirées/cafés débats), participer à des ateliers parents/jeunes (concours cuisine) ou encore un questionnaire d'évaluation à destination des parents est envoyé chaque année depuis 2016. Le dispositif du CLAS organise également 2 entretiens annuels avec les familles, co-organise des soirées parents afin de développer des espaces d'échanges ou encore les jeunes invitent les parents à leur soirée de valorisation en fin d'année. Enfin, l'Espace pour Tous de la ville impliquent également les parents à travers des temps d'accueil et d'échange, la réalisation de loisirs collectif famille : parents/ enfants, la mobilisation de parents bénévoles pour les temps forts d'animations et les accompagnements d'initiatives : mise en place de projets initiés par les parents.

Toujours dans le domaine de la parentalité, la ville sollicite l'implication des parents dans le cadre de l'organisation de soirée des parents dans le cadre du projet « écrans » à destination des enfants de CM1 et de CM2. Par ailleurs, la ville s'est également fixée pour objectif entre 2022-2025 de réaliser des théâtre-forum à destination des enfants, jeunes et habitants de la ville sur les thématiques fixées comme prioritaire par la communauté éducative.

Dans le cadre du PEdT 2022-2025, « *Accompagner la parentalité et l'implication des parents dans la vie de leur enfant et de leur jeune* » est un objectif que la communauté éducative s'est fixée. En effet, au-delà d'accompagner les parents dans leur implication, la communauté éducative souhaite élargir le spectre des parents mobilisés. En effet, les acteurs éducatifs constatent que ce sont souvent les mêmes parents investis que l'on retrouve dans les différentes structures et manifestations. Par conséquent, au vu de ces éléments, la place et le rôle des parents est une préoccupation centrale du prochain PEdT.

12. Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

Comme expliqué dans la partie Enfance (cf p 33) le CLAS de Saint-Orens est composé de 3 cycles :

- **Cycle 2 (12 places) pour les enfants de l'élémentaire (CE1, CE2, CM1)**
- **Cycle 3 (12 places) pour les enfants de CME et de 6^{ème}**
- **Cycle 4(16 places) pour les élèves de 5^{ème}** dont l'objectif est de responsabiliser le jeune dans sa scolarité, le rendre acteur de sa scolarité, lui permettre de se projeter. Accompagner le parent sur la question de l'orientation (connaissances des différentes voies, acteurs et démarches).
- **Cycle 4 (12 places) pour les élèves de 4^{ème} et de 3^{ème}** dont l'objectif est de responsabiliser le jeune dans sa scolarité, le rendre acteur de sa scolarité, lui permettre de se projeter. Accompagner le parent sur la question de l'orientation (connaissance des différentes voies, acteurs et démarches).

Le CLAS est un dispositif essentiel et repéré par les partenaires du territoire comme l'Education Nationale (participation aux équipes éducatives, conseils de classes), il est également reconnu comme un outil facilitant le passage de relais avec le Centre Médico Psychologique, l'Espace Ecoute Parents, les Maisons de Solidarités, la Réussite Educative du Sicoval, la Veille Educative et le Centre Communal d'Action Social.

Les articulations entre le CLAS et le PEdT 2022-2025, sont fortes car la référente du CLAS participe à tous les groupes de travail et certaines actions du PEdT 2022-2025 sont issues directement des besoins soulevés par le CLAS afin de faciliter le fonctionnement de ce dispositif. La création du lieu Jeunesse a été évoquée en partie pour répondre à la problématique des locaux soulevée par le CLAS et, enfin, le fait d'accentuer la complémentarité éducative est issue de la difficulté rencontrée par le CLAS pour trouver des solutions aux familles malgré le réseau de partenaires. De même, pour l'implication des parents et réussir à les faire venir sur les temps fort, cette difficulté du CLAS est devenue un objectif à atteindre pour le prochain PEdT 2022-2025.

13. Synthèse de l'état des lieux/diagnostic de votre PEdT :

Les axes forts des structures sur le PEdT 2018-2021 :

Parentalité :

- Repérage des familles et prise en charge des situations problématiques de plus en plus tôt
- Accompagnement à la parentalité

Partenariats :

- Fort partenariat sur le territoire entre les acteurs intervenant dans le champs éducatif (CLAS, Service de la ville, Service sociaux, CLAE etc)

Professionnels :

- Pluridisciplinarité des professionnels éducatifs : formation et qualification des professionnels. Equipes expérimentées.
- Disponibilité, bienveillance et réactivité des agents

Offres de services :

- Services publics qui s'adaptent aux besoins des familles (conciliation vie professionnelle/ personnelle + plages horaires plus large + accueil de l'enfant malade)
- Accroissement de l'offre et de sa diversité : faire découvrir aux enfants des nouvelles pratiques, permettre aux enfants un éveil culturel, développement des interactions sociales des jeunes, connaissance de leur territoire, découverte de la gestion de projet et développement de la notion d'engagement chez les jeunes.
- Adaptation de l'accueil aux besoins et spécificité des enfants : individualisation des accueils, s'adapter aux rythmes, accueil des enfants en situation de handicap

Les axes d'amélioration du PEdT 2018-2021 :

Constat sur la ville :

- Augmentation des effectifs : en crèche, en école primaire, collèges et lycée.
- Locaux exigus: partage de l'espace par mauvais temps peut entraîner des difficultés pour les enfants et entre professionnel.
- Crise sanitaire: adaptations conséquentes pour les équipes et l'abandon de certains projets.

Les axes d'amélioration soulevés par les structures sur le PEDT 2018-2021

Relation avec les familles :

- Difficulté à mobiliser les parents
- Augmentation importante des demandes des familles à tous les niveaux
- Difficulté à trouver des solutions pour l'accompagnement des familles
- Fort besoin d'accompagnement à la parentalité : Être à l'écoute, être disponible pour échanger, redonner confiance, valoriser les parents dans leurs démarches éducatives.

Poursuivre l'adaptation de l'offre pour répondre aux besoins des familles :

- Familles en situation de précarité
- Composition familiale qui évolue : famille recomposée, monoparentale
- L'accueil de l'enfant porteur de handicap ou en situation particulière

Professionnels :

- Le contexte sanitaire qui a demandé des adaptations conséquentes pour les équipes et l'abandon de certains projets.
- Absentéisme des professionnels : Turn Over important et difficulté de recrutement

Partenariats :

- Volonté de renforcer les partenariats

Synthèse de l'évaluation du PEdT 2018-2021

Deux groupes de travail ont été organisés pour évaluer le PEdT 2018-2021 qui était composé de 4 objectifs :

- Adapter progressivement en capacité et diversité l'offre d'accueil des 0-17 ans
- Favoriser l'implication des parents aux événements et dispositifs
- Améliorer la lisibilité et la connaissance de l'offre
- Bâtir un socle commun d'accueil des enfants et des jeunes dans les différents dispositifs et dans les structures

Adapter progressivement en capacité et diversité l'offre d'accueil des 0-17 ans

Mise en œuvre- actions :

- Proposer des indicateurs de suivi de la population des mineurs : Il n'existe pas d'indicateurs communes donc chaque structure utilise ses propres outils
- Analyser l'adéquation de l'offre à cette évolution : il est difficile d'analyser l'adéquation de l'offre en raison du manque d'indicateurs et d'outils communs.
- Réfléchir à des solutions modulables adaptées aux évolutions : des réflexions collectives sur des espaces partagés ont émergées afin de pouvoir mieux anticiper les besoins des acteurs de terrain et de pouvoir assurer une réactivité sur les réponses données.
- Créer et mettre en place un Pass Loisirs : une réflexion sur la création d'un pass associatif est menée.

Favoriser l'implication des parents aux événements et dispositifs

Support pour aider à l'évaluation : un état de lieux des actions des structures depuis 2018 (cf annexe 3)

Mise en œuvre- actions :

- Echanger avec les parents sur des temps informels : Temps d'échanges limités par le contexte sanitaire alors même que les familles sont en demande (les appels et mails sont plus nombreux : besoin d'être rassurées) . Nécessité de recréer ces temps pour créer la relation de confiance avec les familles.
- Pérenniser dans les structures d'accueil des temps formalisés à destination des parents : la crise sanitaire n'a pas permis de réaliser cette action.
- Associer des parents à la construction d'évènements, de temps conviviaux au-delà des deux associations des parents d'élèves : les parents sont sollicités pour les évènements organisés par les structures éducatives mais ce sont souvent les mêmes parents qui s'impliquent.

Améliorer la lisibilité et la connaissance de l'offre

Support pour aider à l'évaluation : Guide des parents (CV Annexe 2).

- Mettre à disposition des plaquettes d'information à destination des familles dans les lieux d'accueil de la ville : Bon outil mis à disposition des familles et une mise à jour du guide est réalisée. Cependant, des indicateurs seraient pertinent pour mesurer l'efficacité de cet outil.
- Accompagner et former le personnel d'accueil sur la connaissance de l'offre : Pas de besoin de formation mais plutôt de favoriser les espaces d'échanges pour assurer une interconnaissance des professionnels.
- Maintenir et développer les réunions parents pour l'entrée en maternelle : Réunion importante pour les familles et elle doit être préparer avec l'ensemble des acteurs éducatifs.
- Organiser une rencontre annuelle entre la direction Education, la direction culture sport et vie de la cité et les associations du territoire pour présenter tous les dispositifs d'accompagnement : le contexte sanitaire n'a pas permis de réaliser cette action.

Bâtir un socle commun d'accueil des enfants et des jeunes dans les différents dispositifs et dans les structures

Charte élaborée par la communauté éducative

V. Objectifs du PEdT 2022-2025 et du Plan Mercredi 2022-2025:

Les acteurs éducatifs du territoire ont fait le choix de :

- Limiter le nombre d'objectifs et actions présents dans le PEdT 2022-2025
- Répondre, via les objectifs/actions, aux problématiques constatés sur le terrain.
- Impliquer tous les acteurs éducatifs et qu'ils se sentent concernés
- Prévoir les modalités d'évaluation (critères et indicateurs) du projet dès la phase d'écriture du projet (cela permet de se mettre d'accord sur le projet et de vérifier que le projet est réalisable)
- Evaluer tout au long du projet (inclure un court temps d'évaluation lors de chaque réunion du comité de pilotage : cela permet un réel pilotage du projet au fur et à mesure du déroulement de celui-ci)

1. Une référence commune : le socle commun de connaissances, de compétences et de culture :

LES CINQ DOMAINES DU SOCLE COMMUN :CODE DE L'EDUCATION

« Art. D. 122 1. Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture prévu à l'article L. 122-1-1 est composé de cinq domaines de formation qui définissent les grands enjeux de formation durant la scolarité obligatoire :

- 1° les langages pour penser et communiquer : ce domaine vise l'apprentissage de la langue française, des langues étrangères et, le cas échéant, régionales, des langages scientifiques, des langages informatiques et des médias ainsi que des langages des arts et du corps ;
- 2° les méthodes et outils pour apprendre : ce domaine vise un enseignement explicite des moyens d'accès à l'information et à la documentation, des outils numériques, de la conduite de projets individuels et collectifs ainsi que de l'organisation des apprentissages ;
- 3° la formation de la personne et du citoyen : ce domaine vise un apprentissage de la vie en société, de l'action collective et de la citoyenneté, par une formation morale et civique respectueuse des choix personnels et des responsabilités individuelles ;
- 4° les systèmes naturels et les systèmes techniques : ce domaine est centré sur l'approche scientifique et technique de la Terre et de l'Univers ; il vise à développer la curiosité, le sens de l'observation, la capacité à résoudre des problèmes ;
- 5° les représentations du monde et l'activité humaine : ce domaine est consacré à la compréhension des sociétés dans le temps et dans l'espace, à l'interprétation de leurs productions culturelles et à la connaissance du monde social contemporain. »

Lors du PEdT 2018-2022, les valeurs éducatives locales qui ont été définies lors des réunions de concertations par les partenaires acteurs du PEDT et qui doivent être mises en œuvre de façon transversale dans leurs actions sont :

Le respect de soi et des autres

Aider l'enfant à se connaître et développer chez lui l'estime de soi
Accompagner l'enfant dans la découverte des différences et l'apprentissage de la tolérance
Permettre à l'enfant de comprendre et de s'approprier les règles de vie

La citoyenneté

Développer le sens civique chez l'enfant : apprentissage de ses devoirs
Apprendre le respect de l'environnement
Favoriser le vivre ensemble, communiquer
Encourager l'initiative, l'engagement et la participation de l'enfant à la vie de la cité

La parentalité

Reconnaitre les parents comme partenaire de la communauté éducative
Soutenir les parents dans leur rôle de co-éditeur
Permettre aux parents d'être acteur des différents projets

L'équité

Prendre en compte « l'histoire » de chaque enfant
Favoriser l'égal accès des enfants aux loisirs (savoir, culture, sport ...)
Mettre en œuvre une continuité éducative

L'inter-générationnalité

Favoriser les passerelles entre les générations
Partager des projets et des savoir-faire pour instaurer une proximité intergénérationnelle

Au-delà des valeurs éducatives mises en œuvre localement, le comité de pilotage du PEDT a souhaité que trois principes fondamentaux guident notre politique éducative et apparaissent dans le PEDT : les droits de l'enfant, la laïcité et la cohérence éducative, des principes indispensables à prendre en compte par tous les partenaires dans la mise en œuvre de leurs actions.

► Les Droits de l'Enfant,

Adoptés par l'ONU en 1989, a pour but de reconnaître et de protéger les droits spécifiques des enfants. Tous les droits, qu'elle définit, s'appliquent à tout enfant sans exception. L'enfant, défini comme tout être humain âgé de moins de 18 ans, a le droit d'être protégé, nourri, soigné, éduqué, d'exprimer librement son opinion et de voir cette opinion prise en considération, et d'avoir des loisirs.

« L'éducation doit viser à favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant, le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de ses potentialités. Elle doit préparer l'enfant à une vie adulte active dans une société libre et encourager en lui le respect de ses parents, de son identité, de sa langue et de ses valeurs culturelles, ainsi que de la culture et des valeurs d'autrui. »

► La laïcité constitue l'un des fondements essentiels de notre République.

Charte de la laïcité :

La République est laïque.

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

1. La France est une **République indivisible, laïque, démocratique et sociale**. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.
2. La République laïque organise **la séparation des religions et de l'État**. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.
3. La laïcité garantit la **liberté de conscience** à tous. **Chacun est libre de croire ou de ne pas croire**. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.
4. La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant **la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous** dans le souci de l'intérêt général.
5. La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.
6. La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. **Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression** qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.
7. La laïcité assure aux élèves l'accès à **une culture commune et partagée**.
8. La laïcité permet l'exercice de **la liberté d'expression** des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.
9. La laïcité implique **le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations**, garantit **l'égalité entre les filles et les garçons** et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.
10. **Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité**, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.
11. **Les personnels ont un devoir de stricte neutralité** : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.
12. **Les enseignements sont laïques**. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, **aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique**. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.
13. Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.
14. Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. **Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit**.
15. Par leurs réflexions et leurs activités, **les élèves contribuent à faire vivre la laïcité** au sein de leur établissement.

► **La cohérence éducative :**

Les activités éducatives, dans toutes leurs diversités, qu'elles s'expriment dans ou autour de l'école, prennent de toute évidence une place importante dans la construction de l'enfant.

L'enfant ou le jeune forme un tout avec des rythmes de vie, des besoins physiques, affectifs et des besoins de repères éducatifs... A la maison avec ses parents, à l'école avec un enseignant, au centre de loisirs avec un animateur, dans un club avec un éducateur sportif ou dans une institution avec un travailleur social, il se trouve en situation d'éducation avec des adultes éducateurs. Cette éducation en partage crée « une toile » de cohérence qui constitue un atout pour la réussite éducative.

La continuité éducative c'est d'abord reconnaître que l'éducation des enfants et des jeunes n'est pas l'apanage de l'un ou de l'autre mais plutôt une responsabilité commune. La continuité éducative se nourrit de la complémentarité des acteurs.

2. Lien avec les projets d'école :

La collectivité et l'Amicale Laïque ont connaissance des projets des écoles. Les derniers projets d'école devaient être renouvelés en 2022 mais en raison de la pandémie mondiale lesdits projets ont été prorogés jusqu'en 2023.

Pour 2023, il est souhaité que parmi les objectifs fixés par le PEdT 2022-2025, certains soient présents tant dans les projets d'écoles que dans le projet pédagogique de l'Amicale Laïque

3. Tableau de synthèse du PEdT 2022-2025

Lesdits objectifs ont été validés par le COPIL du 03.06.2022

| Constats en 2022 | Objectifs opérationnels | Mise en œuvre | Effets concrets prévus en 2025 (en réponse aux constats de la colonne « constats en 2022 ») |
|--|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Difficulté à mobiliser les parents et toujours les mêmes parents qui s'impliquent - Contexte sanitaire : peu de moment d'échanges, de rencontre et de convivialité avec les familles. - Augmentation importante des demandes des familles à tous les niveaux - Difficulté à trouver des solutions pour l'accompagnement des familles - Fort besoin d'accompagnement à la parentalité : Être à l'écoute, être disponible pour échanger, redonner confiance, valoriser les parents dans leurs démarches éducatives. - Besoin de retrouver un lien avec son enfant et la confiance en l'école pour coéduquer | <u>Accompagner la parentalité et l'implication des parents dans la vie de leur enfant et de leur jeune</u> | <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des actions de sensibilisations au sein des établissements scolaires pour les parents sur la thématique de la parentalité type café des parents : rythme de l'enfant (sommeil, activités...). - Organiser des temps de rencontre individuelle avec les parents pour échanger avec eux sur la vie dans l'école et le cas échéant sur la situation de leur enfant. - Préparer collectivement les réunions de rentrée en maternelle afin d'assurer une cohérence dans ce qui est traduit aux familles. - Réaliser, avec les parents, une charte. - Créer des évènements en partant des besoins des familles et de leurs enfants (Questionnaire) | <ul style="list-style-type: none"> - Meilleures implications et appropriation des actions proposées par les parents - Sensibilisation des parents aux enjeux autour de la parentalité - Indicateurs d'évaluation pour connaître le taux de participation des parents. |

| | | | |
|--|---|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Le contexte sanitaire : peu d'évènements et d'occasions pour se rencontrer, se retrouver donc perte de lien, les enfants et les jeunes et entre eux également. - Besoin de vivre des moments de convivialité - Besoin de mettre en place des outils et actions pour inciter les enfants et les jeunes à s'engager, s'impliquer dans la vie locale - Rendre les jeunes acteurs - Point Information Jeunesse intégré au service de l'Education pour lui enlever la connotation uniquement emploi qu'il pouvait avoir | <p><u>Accompagner, soutenir et favoriser l'implication des enfants et des jeunes à la vie locale</u></p> | <ul style="list-style-type: none"> - Créer et organiser avec les enfants et les jeunes des moments de convivialité <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la communication aux enfants et aux jeunes - Accompagner les enfants et les jeunes dans le développement à l'autonomie, à la responsabilisation et à l'engagement via des actions (Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes, chantiers jeunes, service civique, BAFA citoyens ...). - Développer le lien et associer les associations locales dans la création des projets - Créer une instance et/ou outils de concertation pour recenser les besoins et/ou envies des jeunes. - Mettre en place un Pass à destination des enfants et des jeunes - Créer un lieu Jeunesse et mettre en œuvre le projet jeunesse | <ul style="list-style-type: none"> - Partager avec les enfants et les jeunes des moments de convivialité - Mesurer la participation des jeunes, via des indicateurs, à ces évènements (âges, quartiers). - Augmenter la participation des jeunes aux instances locales |
|--|---|---|---|

| | | | |
|--|---|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Manque de temps de concertation entre professionnels - Manque de connaissance dans les missions et rôle de chacun pour pouvoir interpeler le bon interlocuteur en fonction des problématiques rencontrées. - Beaucoup d'outils à disposition mais pas d'indicateur qui permet d'évaluer si le public s'en saisit. - Manque de remontées des services : chaque service à ses propres indicateurs - Manque d'évaluation des actions mises en place | <p><u>Améliorer la complémentarité éducative en adaptant les services aux besoins évolutifs.</u></p> | <ul style="list-style-type: none"> - Intégrer les nouveaux professionnels - S'assurer de la bonne connaissance de l'offre des agents d'accueil - Organiser des temps de rencontre itinérants et réguliers dans les services de la ville avec une thématique spécifique - Permanences des services dans les établissements scolaires - Indicateurs communs : créer une base commune, vivante et actualisée régulièrement par tous les acteurs de la communauté éducative - Simplifier et uniformiser la tarification pour tous les services via le passage au quotient CAF - Créer un groupe de travail pour mener la réflexion autour de la mobilité sur la collectivité, l'offre extrascolaire des 3-5 ans et les moyens de garde pour les 0-3 ans. | <ul style="list-style-type: none"> - Meilleure connaissance des acteurs éducatifs du territoire pour une bonne orientation du public et/ ou des partenaires afin de répondre aux besoins et d'accentuer la complémentarité - Réaliser des points d'étape, des bilans et existence d'outils d'évaluation - Meilleure connaissance et utilisation des services avec plus de fréquentations dans les différents lieux et de sollicitations des acteurs : plus de transversalité - Meilleure anticipation des besoins des services et interrogation régulière des services |
|--|---|---|--|

| | | | |
|---|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Omniprésence de l'outil numérique dans toutes les tranches d'âge constituant le PEdT - Proximité et accessibilité des outils numériques - Pratiques problématiques du numérique (mauvaise utilisation des médias et du numérique) Situation de violences en augmentation - Enjeu environnemental à prendre en considération - Saint-Orens : ville Terre de Jeux pour les Jeux Olympique 2024 <ul style="list-style-type: none"> - Loi Egalim pour 2025 | <p><u>Sensibiliser et accompagner les enfants, les jeunes et les familles aux enjeux sociétaux.</u></p> | <ul style="list-style-type: none"> - A travers les thématiques prioritaires (numérique, environnement, santé, violences et sportive): - Accompagner les familles, les jeunes et les professionnels vers une meilleure utilisation du numérique - Organiser une journée commune à tous (professionnel et saint-orennais) sur une des thématiques définies par le groupe de travail (exemple : clean-up) - Organiser des actions autour des valeurs de l'Olympisme (Terre de jeux) - Faire vivre la commission menus - Accompagner et rendre acteur les jeunes dans le domaine de la prévention - Travailler en collaboration avec le CLSPD et l'Education Nationale pour construire des actions de prévention sur la thématique des violences | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions réalisées pour informer les enfants, jeunes et familles sur les enjeux sociétaux - Retours des participations sur les actions menées. - Meilleur utilisation, notable, du numérique - Réduction du nombre de situation de violences |
|---|--|---|---|

4. Mise en œuvre d'un Plan mercredi en 2022-2025

4.1. Porteurs du projet

| RESPONSABLE DU PLAN MERCREDI 2022-2025 | |
|---|--|
| Collectivité porteuse du plan mercredi (commune ou EPCI) | Mairie de Saint-Orens qui a signé une DSP avec l'Amicale Laique |
| Nom Prénom | Madame LASSUS PIGAT Josiane |
| Fonction | Adjointe en charge de l'Education, de la Petite Enfance, de l'Enfance, de la Vie Scolaire et du Marché de Plein Vent |
| Adresse postale | 46 avenue de Gameville 31650 SAINT ORENS DE GAMEVILLE |
| Téléphone | 05.61.39.00.00/ 06.52.25.43.81 |
| Adresse électronique individuelle | Josy.LASSUSPIGAT@mairie-saint-orens.fr |

4.2. Organisation du Plan mercredi 2022-2025

Liste des accueils de loisirs concernés par le Plan mercredi 2022-2025

| | |
|----------------------------------|----------------------------|
| Accueils de loisirs maternels | CLAE du Corail, Henri Puis |
| Accueils de loisirs élémentaires | CLAE du Corail, Henri Puis |
| Accueils de loisirs mixtes | CLAE Catala |

Période d'ouverture des accueils de loisirs sur le temps périscolaire du mercredi (cochez la bonne case)

| Mercredi matin | Mercredi après-midi | Mercredi journée |
|----------------|---------------------|------------------|
| | X | |

Nombre de places ouvertes le mercredi dans les accueils de loisirs en 2022

| | |
|---|-----|
| Enfants de moins de 6 ans (total par commune) | 350 |
| Enfants de plus de 6 ans (total par commune) | 740 |

Partenaires impliqués dans le Plan mercredi 2022-2025

- Les Francas
- Les abattoirs
- L'école de musique de Saint Orens
- Association La SONE
- Hall des machines
- Festival du livre Occitanie

Types de locaux utilisés lors des activités mises en place dans le cadre du Plan mercredi (salle de classe, bibliothèque, salle informatique...) en 2022-2025 ?

| |
|------------------|
| Salle CLAE |
| Espace Lauragais |

Projets mis en œuvre en 2022-2025 répondant aux 4 axes la charte qualité Plan mercredi

Rappel :

Pour les élèves de l'école maternelle, le Plan mercredi doit préserver le temps calme dont ils ont besoin ;

Une attention particulière est portée à l'accueil des enfants en situation de handicap.

| Axes de la charte qualité Plan mercredi | Activités et projets mis en œuvre en 2022-2025 | Intervenants | Effets attendus (indicateurs d'évaluation) |
|--|---|---|---|
| Axe 1 – Développement de la complémentarité éducative | <ul style="list-style-type: none"> -Espace de mise en vie d'action pour et avec les familles -Projet Franc'abato -Projet Festival du livre | <ul style="list-style-type: none"> -Les Francas et la médiatrice culturelle du musée des abattoirs -Festival du livre occitanie | <ul style="list-style-type: none"> -Valorisation des enfants -Renforcement de la relation avec les familles -Meilleure identification du Projet des structures -Participation des familles à des actions au CLSH et au musée -Découverte d'ouvrage par les enfants |

| | | | |
|---|--|--|---|
| | | | -Développement du goût de la lecture |
| Axe 2 – Inclusion et accessibilité de tous les publics | -Ateliers langues des signes -Zabderfilio | -Intervenants qui signent -Ecole des droits Humains | -Meilleure compréhension du/des formes de handicap -Sensibilisation à la différence et à la tolérance -Meilleure interaction entre les enfants |
| Axe 3 – Inscription du projet sur le territoire, développement de partenariats | -Projet avec la Halle des machines -Projet Camin Tolosa -Projet autour de la biodiversité -Projet Carnaval des animaux | -Halle des machines -Les Francas -Association LA SONE -Ecole de musique | -Meilleure connaissance d'espace culturel proche par les enfants -Découverte du patrimoine -Meilleure connaissance de son territoire -Meilleure connaissance des enfants des habitats naturels des animaux -Découverte d'espace à préserver (notamment eau, air, sol) Découverte d'instruments de musique -Développement du lien avec l'Ecole de musique |
| Axe 4 – Développement d'activités éducatives de qualité | -Projet radio -Mise en vie de DVP (discussion à visée philosophique) -Centre A'ERE (éducation relative à l'environnement) -Projet Franc'abattoirs | -Animateurs formés à la radio -Animateurs formés à la DVP -Les Francas -Les Francas et la médiatrice du musée des abattoirs | -Sensibilisation à un média -Découverte d'une technique -Développement de la participation des enfants -Découverte d'un raisonnement -Développement de l'expression -Meilleure coopération -Meilleure connaissance des enjeux environnementaux -Changement des pratiques au sein de la structure -Découvertes d'œuvres -Découverte d'un vocabulaire spécifiques -Expression d'émotions ressenties |

VI. Gouvernance : Le comité de pilotage et les instances de concertation autour du PEdT

1. Le comité de pilotage du PEdT

Pour le PEdT 2022-2025, le nombre des membres du Comité de Pilotage a été réduit par rapport à celui organisé pour le PEdT 2018-2021.

Les membres du Comité de pilotage du PEdT 2022-2025 sont :

- Le Maire
- Elu à l'éducation
- Elu à la Jeunesse
- Elu à la Restauration scolaire et aux affaires périscolaires
- Elus en charge de la Convention Territoriale Globale
- Elu de l'opposition
- Responsable Maison Des Solidarités de Balma
- Inspecteur(rice)de l'Education Nationale
- Conseillèr(e) CAF
- Directeur de l'Amicale Laïque
- Directeur de cabinet et de la communication
- Directrice de l'Education
- Adjointe à la Direction de l'Education
- Coordinatrice Petite Enfance
- Coordinatrice Veille Educative/ CLSPD
- Coordonnatrice CTG
- Directrice Culture, Sport et Vie de la Cité
- Directrice Cohésion Sociale
- Directrice Espace pour Tous
- Directeurs des écoles élémentaires
- Directeurs des écoles maternelles
- Principaux des collèges
- Proviseur du Lycée Pierre Paul RIQUET
- Conseillère d'éducation populaire et de jeunesse, Service départemental jeunesse, engagement et sport de la Haute-Garonne
- Associations de Parents d'élèves

Le comité de pilotage a vocation à se réunir 1 à 2 fois par an afin de faire un point d'étape sur l'avancée du PEdT. A partir de 2022, la collectivité souhaite réunir dans une seule instance le Copil CTG et le Copil PEdT afin de mettre plus de cohérence car le PEdT est l'axe 1 de la CTG donc il est opportun que le COPIL PEdT et la CTG soit une instance unique.

La fixation de l'Ordre du jour du Comité de pilotage

L'ordre du jour du comité de pilotage sera fixé en concertation entre le coordonnateur PEdT les acteurs éducatifs, l'élu en charge du PEdT et le coordonnateur de la CTG.

Qui prendra les décisions finales du comité de pilotage ? (cochez une case, ou plusieurs cases si décision collective)

Les décisions sont prises collectivement par les membres du comité de pilotage.

Le comité de pilotage fera-t-il l'objet de comptes-rendus ? oui non

Mettrez-vous en œuvre une ou des sous-commissions du comité de pilotage ?

Outre le comité de pilotage, des groupes de travail seront formés pour mettre en œuvre les actions établies dans le PEdT et, in fine, répondre aux objectifs fixés.

2. Les autres instances de concertation :

Il existe plusieurs instances dispositifs sur le territoire communal et pour lesquelles il existe des articulations étroites avec le PEdT :

- La Convention Territoriale Globale dans laquelle le PEdT constitue son Axe 1
- Le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité)
- Les conseils d'école constitués des directeurs d'écoles, de la responsable du service scolaire (également coordinatrice PEdT) et de l'élue à l'éducation (également élue en charge du PEdT) qui sont, également, présents au Comité de pilotage
- Contrat Local ou Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)
- Instance de veille éducative sur votre territoire
- Conseil Municipal d'Enfants ou de Jeunes (CME/CMJ)

Chaque membre en charge de ces instances est également membre des groupes de travail du PEdT et ce sont les mêmes membres qui ont fixé les objectifs et actions retenues pour le PEdT 2022-2025.



VII. LISTE DES ANNEXES À JOINDRE

ANNEXE 1 : Charte commune

Charte commune réalisée par tous les acteurs éducatifs dans le cadre de l'objectif « Bâtir un socle commun d'accueil des enfants et des jeunes dans les différents dispositifs et dans les structures (charte commune) »

[Charte commune\2022-023-A3-V1.pdf](Charte%20commune\2022-023-A3-V1.pdf)

ANNEXE 2 : Guide des parents

Action organisée dans le cadre de l'objectif « Améliorer la lisibilité et la connaissance de l'offre »

<https://www.ville-saint-orens.fr/education/espace-docs-info0/520-guide-des-parents>

ANNEXE 3 : sources fiches structures des acteurs éducatifs

Etat des lieux des moments proposés aux parents dans chaque structure afin de favoriser l'implication des parents et poursuivre l'accompagnement à la parentalité :

1. CLAS

- 2 entretiens annuels avec les familles sont organisés
- Soirées parents afin de développer des espaces d'échanges entre parents.
- Des séances temps forts avec les parents sont organisées : les jeunes invitent les parents à leur soirée de valorisation en fin d'année.
- Des entretiens à la demande sont possibles

2. ALSH Elémentaire et maternelle:

- Aider à l'organisation et participation aux manifestations
- S'impliquer dans le fonctionnement de l'association : Conseil d'Administration qui se réunit environ 4 fois par an.
- Ateliers parents/enfants sont organisés au moins une fois dans l'année sur les CLAE.

3. Guichet famille :

- 1er rdv individuel en présentiel pour la 1ère inscription à l'école. Et le passage au CP
- 2 Réunions Parents d'élèves/ an animées par la direction de l'Education

4. LAEP:

- Participation des familles par l'apport de gâteaux, du café ou autre (hors contexte Covid-19)
- Participation à un pique-nique en fin d'année ou goûters partagés

5. Etablissement Accueil du Jeune Enfant

- Réunions de rentrée,
- Réunion à thème 2 à 3/an, pas en 2020, ni en 2021

- Rencontre individuelle parent/professionnel à la demande des parents ou des professionnels,
- Transmissions orales permettant les échanges lors des accueils par un professionnel,
- Petit-déjeuner à thème,
- Questionnaire de satisfaction et de souhaits thématiques aux parents, questionnaire non remis aux familles depuis 2019
- Festivités.

6. Babilou Saint Orens

- Des questionnaires de satisfaction sont transmis une fois par an aux familles + questionnaire de satisfaction trimestriel sur un aspect de l'accueil via l'application BabilouApp
- Participation à des activités au sein de la crèche (par temps de Covid nous ne proposons qu'à un parent à la fois par activité).
- Questionnaire de satisfaction trimestriel sur un aspect de l'accueil via l'application BabilouApp
- Réunions à thème

7. Micro crèche bilingue Baby Coccinelle

- Une réunion par trimestre est organisée avec les familles autour d'un thème spécifique. Le thème retenu émane de la boîte à suggestions à destination des parents et de problématiques relevées par les professionnelles. Un professionnel extérieur peut également être convié pour intervenir. Taux de participation évalué à 90%
- Proposition de soirée avec les parents + ciblées 1 à 2 fois par an ex : atelier communication gestuelle, massage parent/ enfant.
- Des évènements plus conviviaux ou festifs (sous la forme de petit déjeuner, goûter, apéritif dinatoire...) sont organisés en fonction de l'actualité : Halloween, Noël, Chandeleur, café des parents, Fêtes des pères et fêtes des mères, même juste des temps de chansons...
- Tous les talents des parents sont bienvenus. Le cadre familial de la micro crèche suscite souvent chez les familles des attentes en termes d'investissement et les parents prennent plaisir à s'investir.
- Possibilité de participer à des activités avec leurs enfants à travers des ateliers ou des temps forts animés par l'équipe. Ces moments de partage de "temps de crèche" sont appréciés par les familles.
- Les parents sont également invités à proposer des activités en fonction de leur compétences (instruments de musique, lecture, magie...).

8. CLSH vacances scolaires

- Temps d'expositions une fois par période de vacances pour valoriser ce que les enfants ont fait et échanger avec les familles.

9. Mix'Ados

- Aider à l'organisation des manifestations proposées par les jeunes
- Participer à l'organisation de la fête de l'association
- Participer aux différents temps proposés : réunion d'information sur les séjours, soirées/cafés débats, ateliers parents/jeunes (concours cuisine...)
- De s'impliquer dans le fonctionnement de l'association, notamment dans le Conseil d'Administration qui se réunit environ 4 fois par an.
- Un questionnaire d'évaluation à destination des parents a été fait en 2016, l'idée étant de renouveler l'expérience chaque année

10. Espace pour Tous

- Temps d'accueil et d'échange avec les parents
- Loisirs collectif famille : parents/ enfants
- Parents mobilisés : bénévoles pour les temps forts d'animations
- Accompagnement d'initiatives : mise en place de projets initiés par les parents.